

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE

**PROCES-VERBAL
DESCRIPTIF**



**3 Rue Guibal
34500 BEZIERS**

**Tel : 04 67 28 43 00
scp.eric.baldy@huissier-justice.fr**

**SAS MAS JEREMIE
LABORIE EVE**

**Jérémie MAS Eve LABORIE
Commissaires de Justice
Associés**

3 Rue Guibal
34500 BEZIERS
Tél 04 67 28 43 00
e.mail:scp.eric.baldy@huissier-
justice.fr
Banque IBAN FR76 1660 7004
4968 2963 8583 742 BIC
CCBFRPPPPG

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COUT DE L'ACTE (Décret 096-1080 du 12-12-1996)	
Art R444-3 Emolument	221.36
Art A. 444-48 Transp.	9.40
Coût remise à personne	
T.V.A. 20.00 %	46.15
Total T.T.C. Euros	276.91
Coût remise à tiers	
T.V.A. 20.00 %	46.15
Total T.T.C. Euros	276.91



No Acte : 510009_47
Réf. : 20230731/YC/NAL

***L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-NEUF AOUT
ET LE CINQ SEPTEMBRE***

La SA AXA BANQUE, immatriculée au RCS sous le numéro 542 016 993, dont le siège est sis 203-205 rue Carnot 94120 FONTENAY SOUS BOIS,

Ayant pour avocat plaident la SELARL PLC AVOCATS, agissant par Maître Frédéric PUGET, y demeurant 24 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS,

Et pour avocat postulant l'AIARPI ELEOM AVOCATS représentant par la SELARL d'Avocats ELEOM BEZIERS SETE, agissant par Maître Yannick CAMBON, demeurant 16 place Jean Jaurès 34500 BEZIERS.

M'a exposé :

= Qu'en vertu des grosses en forme exécutoire de deux actes de prêts reçus aux minutes de Maître LEVY, Notaire à PARIS 16^e, le 17 novembre 2016, la SARL [REDACTED] immatriculée au RCS sous le numéro 510 932 676, ayant son siège route de Roujan, Domaine de Peyrat, 34120 TOURBES, a contracté divers prêts dont les échéances demeurent impayées.

= Qu'un commandement de payer valant saisie immobilière a été signifié suivant acte de mon Ministère à la SARL [REDACTED] en date du 7 juin 2024.

= Que les causes du commandement demeurent impayées.

= Que conformément aux dispositions de l'article R 322-1 du code des Proc2dures Civiles d'Exécution, il convient que soit dressé procès-verbal descriptif de l'immeuble saisi.

= Qu'elle me requiert d'y procéder.

SUR QUOI

***SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE
Je, Jérémie MAS
Commissaire de Justice Associé,
3 rue Guibal,
34500 BEZIERS***

SOUSSIGNE

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Me suis transporté ces jours à MARSEILLAN, au sein du Domaine de la Mandoune, sur les parcelles cadastrées section AN numéro 74, section AN numéro 76, section AN numéro 83, section AN numéro 84, section AN numéro 85 et section AN numéro 87,

Où étant, en présence de Messieurs ESPADA Miguel et Paul pour la SARL [REDACTED], de Monsieur CAZIER Thomas pour BPCE EI, du Cabinet BOGUET chargé des expertises, et de Madame CONSIGNEY Sophie et de Monsieur CALVI Sylvain du Commissariat de Police de MARSEILLAN, j'ai constaté ce qui suit :

Lot n° 19 :
Photographies n° 1 à 24

Rez de chaussée :

Cet appartement est situé en rez-de-chaussée et premier étage du bâtiment édifié sur la parcelle section AN numéro 85 et est numéroté B1 au sein de la numérotation interne propre au domaine.

Cet appartement est disposé comme suit :

De par la porte d'entrée en rez-de-chaussée, j'accède à la première pièce qui est la pièce principale de ce logement.

A main gauche de l'escalier, un coin cuisine a été aménagé, à main droite, le séjour, l'ensemble séparé par un escalier et un WC aménagé sous l'escalier.

Cuisine-séjour :

Dans cet ensemble, le sol apparaît carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence de deux fenêtres donnant côté Sud-Ouest ainsi que d'une porte toujours côté Sud-Ouest.

Le coin cuisine est équipé de meubles de rangement hauts et bas, d'un évier inox simple bac, une plaque de cuisson, un micro-ondes, une hotte aspirante.

L'éclairage est assuré par des lustres suspendus en plafond.

Je constate la présence d'une bouche au-dessus de la porte d'entrée ainsi qu'au-dessus du coin cuisine et de la fenêtre située en entrant à main gauche.

WC :

Sous l'escalier, a été aménagé un WC.

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond peints.

Je constate la présence d'un WC suspendu ainsi que d'un lave-mains et un spot en plafond.

Accès étage :

Un escalier dont les marches et contremarches ont été habillées de bois.

Les murs et plafond sont peints.

Il mène au premier étage de ce logement.

De par le palier situé en sommet d'escalier, j'accède aux deux chambres situées à main droite et à main gauche qui présentent les mêmes dispositions à savoir :

Premier étage :

Chambre :

De par le palier à main droite, j'accède à la première chambre dont le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence de deux fenêtres donnant côté Sud-Ouest.

Un lustre assure l'éclairage en plafond.

A main droite, une salle de bains a été aménagée.

Salle de bains :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peint.

Le plafond est peint.

Ont été disposés une baignoire, un WC suspendu ainsi qu'un lavabo.

L'éclairage est assuré par le spot en plafond.

Une ventilation est visible en plafond également.

Chambre :

Dans cette seconde chambre, le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence d'une fenêtre donnant côté Sud-Ouest.

Un placard coulissant en entrant à main droite.

L'éclairage est assuré par des lampes de chevet.

En entrant à main gauche, une salle d'eau a été aménagée.

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint.

Je constate la présence d'un WC chasse dorsale, un sèche-serviettes, un lavabo, une douche à l'italienne.

L'éclairage est assuré par des spots en plafond.

La salle d'eau est équipée d'une VMC.

Lot n° 31

Photographies n° 25 à 43

Cet appartement est situé au deuxième étage du bâtiment édifié sur les parcelles cadastrées section AN numéros 74 et 87.

Cet appartement est numéroté C6 au sein de la numérotation interne propre au domaine.

Cet appartement est disposé comme suit :

De par la porte d'entrée située sur le palier, j'accède au couloir qui dessert les différentes pièces de cet appartement.

Couloir :

Ce couloir voit son sol recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Il est équipé d'une fenêtre coulissante donnant côté Nord-Ouest ainsi que d'une porte-fenêtre côté Sud-Ouest donnant accès à la terrasse.

Terrasse :

Le sol est recouvert de bois.

Les murs sont enduits.

Cette terrasse apparaît découverte.

A main gauche dans le couloir, j'accède par la première porte à la salle d'eau de ce logement.

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont peints.

Le plafond est peint.

Sont présents dans cette salle d'eau un WC chasse dorsale, un sèche-serviettes, un lavabo, une douche à l'italienne.

Je constate la présence d'orifices destinés à assurer l'éclairage en plafond ainsi que d'une trappe donnant accès aux combles.

En bout de couloir est accessible la pièce principale.

Pièce principale :

Dans cette pièce, le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints. Les poutres sont apparentes.

Des bouches sont visibles au-dessus du couloir.

Je constate la présence d'une baie vitrée coulissante donnant sur terrasse côté Nord-Ouest ainsi que d'une porte-fenêtre donnant côté Sud-Est.

Un coin cuisine a été aménagé à main gauche, équipé de meubles de rangement bas, d'un micro-ondes, une plaque de cuisson électrique, une hotte aspirante, un évier inox.

L'éclairage est assuré dans la pièce à vivre par des spots en plafond. Je constate la présence d'infiltrations d'eau sur le parquet recouvrant le sol.

De par la porte située à gauche du coin cuisine, j'accède à la chambre.

Chambre :

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints. Les poutres sont apparentes.

Je constate la présence d'un placard coulissant en entrant à main gauche.

Une porte-fenêtre donnant côté Sud-Est.

Présence d'un radiateur électrique.

L'éclairage est assuré par des lampes de chevet.

Lot n° 14

Photographies n° 44 à 89

Cet appartement est situé en rez-de-chaussée et premier étage du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée section AN numéro 83 et numéroté A7 au sein de la numérotation interne propre au domaine.

Cet appartement est disposé comme suit :

De par un portillon situé côté Ouest de la parcelle, j'accède à une cour carrelée à usage privatif.

Les façades apparaissent enduites.

Une baie vitrée coulissante donne accès à l'intérieur de l'appartement.

Rez-de-chaussée :

La baie coulissante donne accès à la pièce principale de cet appartement.

Pièce principale :

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence d'une baie vitrée coulissante en façade Nord-Ouest.

Un coin cuisine a été aménagé situé entre le WC et l'escalier menant à l'étage.

Coin cuisine :

Ce coin cuisine est équipé d'un meuble de rangement haut et bas, un évier inox simple bac, une plaque de cuisson, un four, un four micro-ondes.

Dans cette pièce principale, l'éclairage est assuré par des spots en plafond.

Des bouches de ventilation sont visibles également en plafond au droit de la porte de WC.

Une première porte à main gauche donne accès à une première chambre.

Chambre :

Le sol est carrelé.

Les murs et le plafond sont peints.

Je constate la présence d'une porte-fenêtre donnant sur terrasse côté Sud-Ouest.

Une ouverture en entrant à main droite donne accès à une salle d'eau.

Présence d'appliques murales et d'un radiateur.

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint.

Je constate la présence dans cette pièce d'un lavabo, une douche à l'italienne, un sèche-serviettes ainsi que d'une trappe d'accès.

L'éclairage est assuré dans cette pièce par les appliques murales ainsi que les spots du plafond.

WC :

De par la deuxième porte à main gauche, j'accède aux WC de cet appartement.

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence d'un WC suspendu, ainsi que d'un lave-mains.

L'éclairage est assuré en plafond par un spot.

Une VMC est présente dans cette pièce.

Cellier :

Entre le coin cuisine et l'escalier menant à l'étage, j'observe la présence d'un cellier.

Le sol est carrelé.

Les murs et le plafond sont peints.

Présence d'une applique murale qui assure l'éclairage ainsi qu'un ballon d'eau chaude.

Premier étage :

De par le palier, j'accède aux pièces suivantes.

WC :

Face à l'escalier, un WC a été aménagé.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence d'un lavabo ainsi que d'un WC suspendu.

Des spots en plafond, une VMC et une trappe d'accès.

Chambre :

La chambre située au niveau de la porte la plus à droite dans le dégagement est composée comme suit :

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence d'un chauffage électrique.

Une porte-fenêtre donnant sur terrasse extérieure côté Nord-Ouest ainsi qu'une tête de lit.

Par une ouverture à main droite, j'accède à une salle d'eau.

Un accès par porte fenêtre sur terrasse

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint.

Présence d'un lavabo, une douche à l'italienne, un sèche-serviettes.

Eclairage en plafond.

Chambre :

A côté du WC, une troisième et dernière chambre est visible dans cet appartement.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints. Je constate la présence de poutres apparentes.

Un placard avec portes coulissantes en entrant à main gauche.

Une menuiserie sur mur côté Nord-Ouest.

Je constate également la présence d'un chauffage électrique et d'une salle de bains.

Un lustre en plafond.

Salle de bains :

Dans la salle de bains, le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint.

Je constate la présence d'une baignoire, sèche-serviettes, un lavabo.

Eclairage et VMC en plafond.

Lot n° 15

Photographies n° 90 à 114

Cet appartement est situé en rez-de-chaussée et premier étage du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée section AN numéro 83 et numéroté A6 au sein de la numérotation interne propre au domaine.

Cet appartement est disposé comme suit :

De par la terrasse côté Nord-Ouest, une porte-fenêtre donne accès à l'intérieur de l'appartement.

Rez-de-chaussée :

Tout de suite après la porte, j'accède à la pièce principale de ce logement.

Pièce principale :

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence d'une ouverture vitrée côté Nord-Ouest ainsi que d'une porte-fenêtre toujours côté Nord-Ouest.

L'éclairage est assuré par des spots en plafond.

Un coin cuisine a été aménagé face à la porte d'accès.

Coin cuisine :

Le coin cuisine est équipé de meubles de rangement hauts et bas, un évier inox simple bac, une plaque de cuisson électrique, un micro-ondes.

Présence de bouche de ventilation en partie haute.

A gauche du coin cuisine, présence d'un placard aménagé.

WC :

A gauche du coin cuisine, entre l'escalier et ledit coin cuisine, je constate la présence d'un WC.

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un WC suspendu, d'un lavabo, de spots en plafond et d'une VMC.

Premier étage :

De par l'escalier métallique, j'accède au palier qui dessert les pièces suivantes :

WC :

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence de WC suspendu ainsi que d'un lavabo, spots en plafond et ventilation.

Chambre :

La première chambre est accessible en suivant le WC.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un placard coulissant en entrant à main gauche.

Une menuiserie donnant sur terrasse extérieure côté Nord-Ouest.

Un radiateur électrique.

Un lustre en plafond ainsi que des poutres apparentes.

L'ouverture en entrant à main gauche donne accès à une salle de bains.

Salle de bains :

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un lavabo ainsi que d'une baignoire, un sèche-serviettes.

Spots en plafond et ventilation.

Chambre :

Une deuxième chambre est accessible à l'extrémité du palier à main droite.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'une fenêtre ainsi que d'un radiateur sur mur côté Nord-Ouest.

Une tête de lit ainsi que des poutres apparentes.

De par la porte située à main droite, j'accède à une salle d'eau.

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint.

Présence d'un lavabo, un sèche-serviettes, une douche à l'italienne.

Spots en plafond et ventilation.

Cet appartement est situé en rez-de-chaussée et premier étage du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée section AN numéro 83 et porte le numéro A5 au sein de la numérotation interne propre au domaine.

Cet appartement présente exactement la même disposition que l'appartement A6 précédemment visité à savoir :

Rez-de-chaussée :

Tout de suite après la porte, j'accède à la pièce principale de ce logement.

Pièce principale :

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence d'une ouverture vitrée côté Nord-Ouest ainsi que d'une porte-fenêtre toujours côté Nord-Ouest.

L'éclairage est assuré par des spots en plafond.

Un coin cuisine a été aménagé tout de suite face à la porte d'accès.

Coin cuisine :

Le coin cuisine est équipé de meubles de rangement hauts et bas, un évier inox simple bac, une plaque de cuisson électrique, un micro-ondes.

Présence de bouche de ventilation en partie haute.

WC :

A gauche du coin cuisine, entre l'escalier et ledit coin cuisine, je constate la présence d'un WC.

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un WC suspendu, d'un lavabo, de spots en plafond et d'une VMC.

Premier étage :

De par l'escalier métallique, j'accède au palier qui dessert les pièces suivantes :

WC :

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence de WC suspendu ainsi que d'un lavabo, spots en plafond et ventilation.

Chambre :

La première chambre est accessible en suivant le WC.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un placard coulissant en entrant à main gauche.

Une menuiserie donnant sur terrasse extérieure côté Nord-Ouest.

Un radiateur électrique.

Un lustre en plafond ainsi que des poutres apparentes.

Le mur en entrant à main gauche donne accès à une salle de bains.

Salle de bains :

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un lavabo ainsi que d'une baignoire, un sèche-serviettes.

Spots en plafond et ventilation.

Chambre :

Une deuxième chambre est accessible à l'extrémité du palier à main droite.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'une fenêtre ainsi que d'un radiateur sur mur côté Nord-Ouest.

Une tête de lit ainsi que des poutres apparentes.

De par la porte située à main droite, j'accède à une salle d'eau.

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint.

Présence d'un lavabo, un sèche-serviettes, une douche à l'italienne.

Spots en plafond et ventilation.

Lot n° 21

Photographies n°142 à 174

Cet appartement est situé en rez-de-chaussée et premier étage du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée section AN numéro 85 et numéroté B3 au sein de la numérotation interne propre au domaine.

De par le jardin patio, une porte vitrée donne accès à la pièce principale de ce logement.

Pièce principale :

Le sol est carrelé.

Les murs et le plafond sont peints.

Un coin cuisine est aménagé en entrant à main droite. Ce coin cuisine comporte des meubles de rangement hauts et bas, un évier inox, un micro-ondes, une machine à laver le linge.

Un placard a été aménagé en entrant à main gauche.

Dans cette pièce, l'éclairage est assuré par des spots en plafond.

Patio intérieur :

Du côté opposé à la porte donnant accès au logement, soit côté Sud-Est, deux baies vitrées coulissantes donnent accès à un patio intérieur dont le sol est carrelé.

Les murs sont enduits.

WC :

De par la porte située tout de suite en entrant à main droite, j'accède aux WC.

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un WC suspendu, un lavabo, une trappe d'accès en plafond, un luminaire ainsi qu'une ventilation.

La porte à main gauche donne accès à un dégagement qui dessert les pièces suivantes :

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint.

Présence d'une douche à l'italienne, un lavabo, un sèche-serviettes et spot en plafond.

Chambre :

La première porte à main gauche ouvre sur une première chambre.

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un placard avec portes coulissantes à main gauche.

Une porte-fenêtre donnant sur jardin extérieur.

Un radiateur électrique.

Dans le dégagement à main droite, présence d'une deuxième porte donnant accès à une deuxième chambre.

Chambre :

Comme précédemment, le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Présence de spots en plafond.

Une fenêtre donnant sur patio côté Sud-Est.

Lot n° 24

Photographies n° 175 à 206

Cet appartement est situé aux premier et deuxième étages du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée section AN numéro 85 et porte la numérotation B4 interne et propre au domaine.

Cet appartement est disposé comme suit :

De par la porte palière, au premier étage, j'accède à la pièce principale de cet appartement.

Pièce principale :

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Je constate la présence d'un placard coulissant en entrant à main droite.

Coin cuisine en suivant équipé de meubles de rangements bas.

L'éclairage est assuré par des spots en plafond.

Deux baies vitrées coulissantes situées côté Est donnent accès à la terrasse de ce logement.

Terrasse :

Le sol est recouvert de lames de bois.

Les murs sont enduits.

Cette terrasse apparaît partiellement couverte.

La première porte à main droite donne accès à un WC.

WC :

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un WC suspendu, un lavabo, un luminaire en plafond, une trappe d'accès ainsi qu'une ventilation.

Deuxième étage :

De par l'escalier métallique situé à gauche du coin cuisine, j'accède au palier du deuxième étage qui dessert les pièces suivantes :

Chambre :

De par la première porte face à l'escalier, j'accède à une première chambre.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un placard coulissant ainsi que d'une porte-fenêtre donnant côté Nord-Ouest.

Un chauffage électrique.

Par la porte à main gauche, j'accède à la salle d'eau de cette chambre.

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint avec poutres apparentes.

Je constate la présence d'un lavabo, une douche à l'italienne, deux appliques murales.

Chambre :

Une porte située à droite de la première chambre donne accès à la deuxième chambre de cet appartement.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Présence en entrant à main gauche d'un placard avec portes coulissantes.

Côté Sud-Est, une baie vitrée donnant sur balcon.

Un chauffage électrique.

Tout de suite en entrant dans la chambre à main droite, une ouverture donne accès à la salle de bains attenante.

Salle de bains :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés et peints.

Le plafond est peint.

Présence de poutres apparentes.

Une fenêtre donnant côté Nord-Est.

Une baignoire, lavabo double vasque.

Spots et appliques murales éclairent cette pièce, présence d'un sèche serviette.

WC :

La première porte sur palier à main droite donne accès à un WC.

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs et plafond sont peints.

Présence d'un WC suspendu, d'une applique ainsi qu'une VMC.

Remarque générale :

Exception faite du lot n° 31, je constate que tous les autres lots sont occupés.

L'accès m'a été donné par Monsieur ESPADA Miguel sans toutefois, malgré mes sommations, me fournir aucun titre d'occupation.

Madame SCHILTZ Odette, occupante des appartements A7 et B3, ainsi déclarée, m'indique ne posséder aucun titre d'occupation et ne payer aucune indemnité.

Malgré mes sommations, je n'ai pu obtenir aucun renseignement exact quant à savoir où en était la procédure judiciaire en cours.

Je n'ai pu non plus savoir avec exactitude qui était le gestionnaire effectif de cette copropriété.

Au présent procès-verbal sont annexés :

- Une vue Géoportail des parcelles concernées
- Un plan cadastral des parcelles concernées
- Deux cent cinq photographies prises de mes constatations

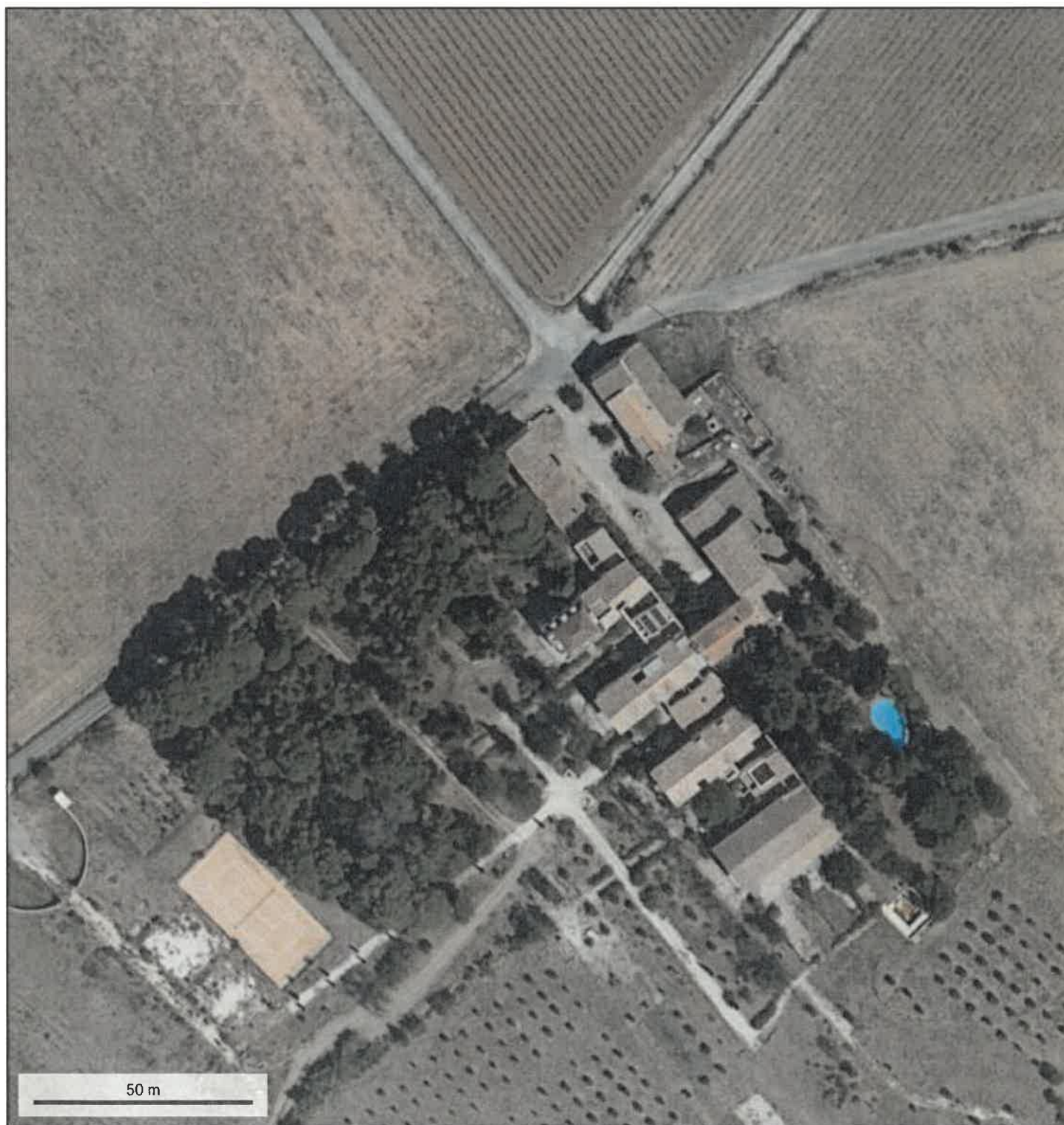
Ces photographies prises au moyen d'un appareil numérique sont certifiées conforme à la réalité et non modifiées par un quelconque procédé technique.

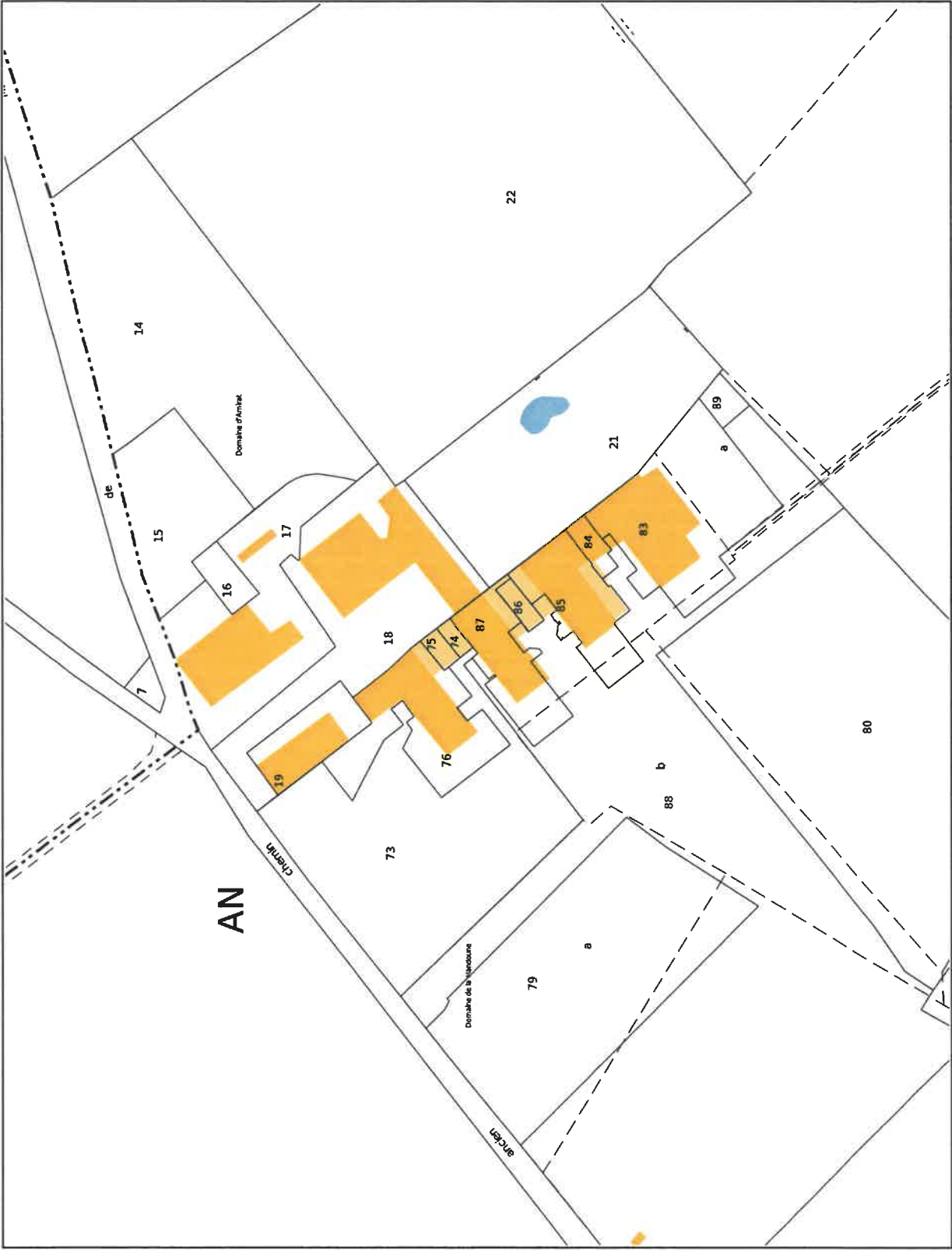
Ces constatations effectuées, je me suis retiré,

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

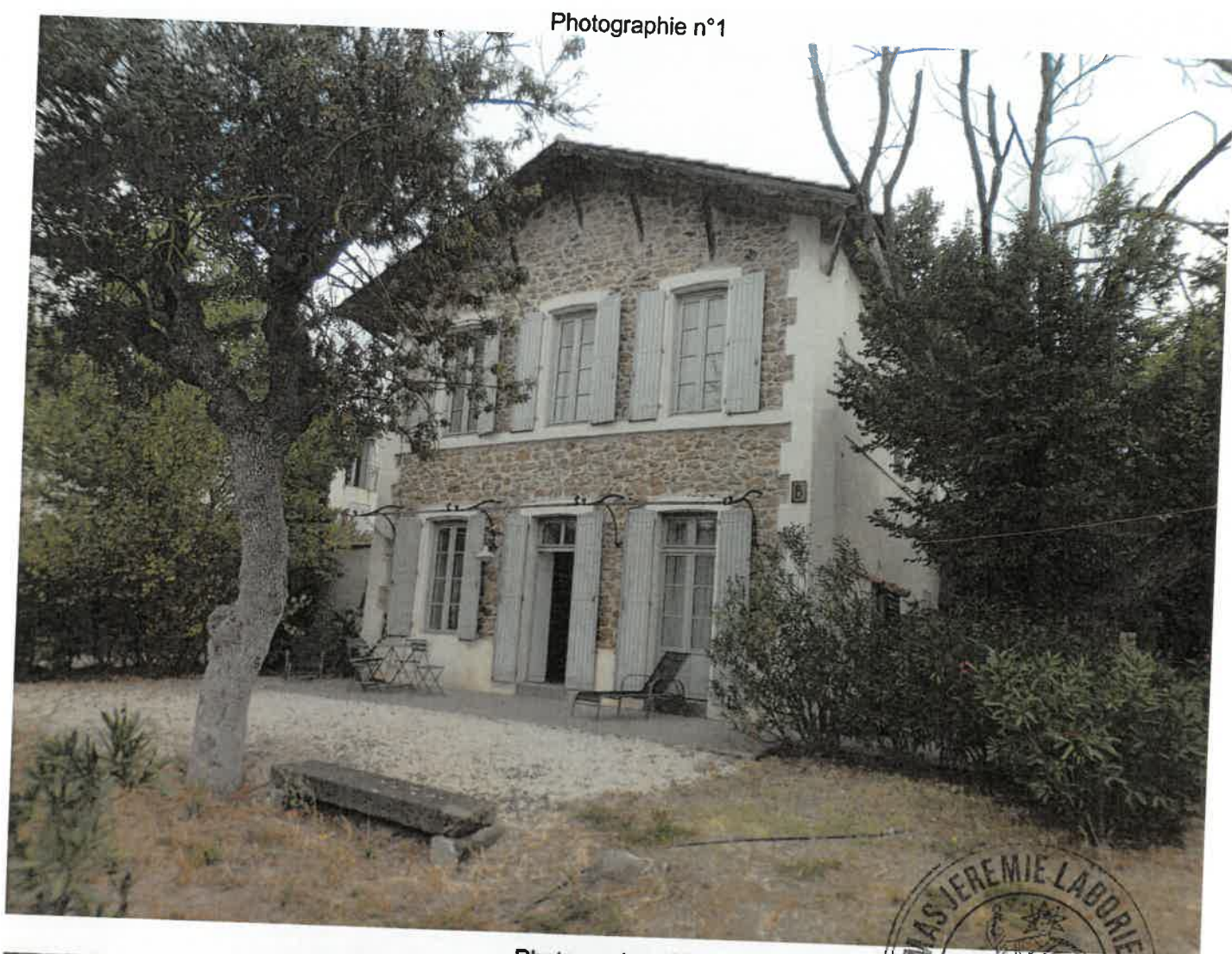
Durée des opérations : 10 heures







Photographie n°1



Photographie n°2



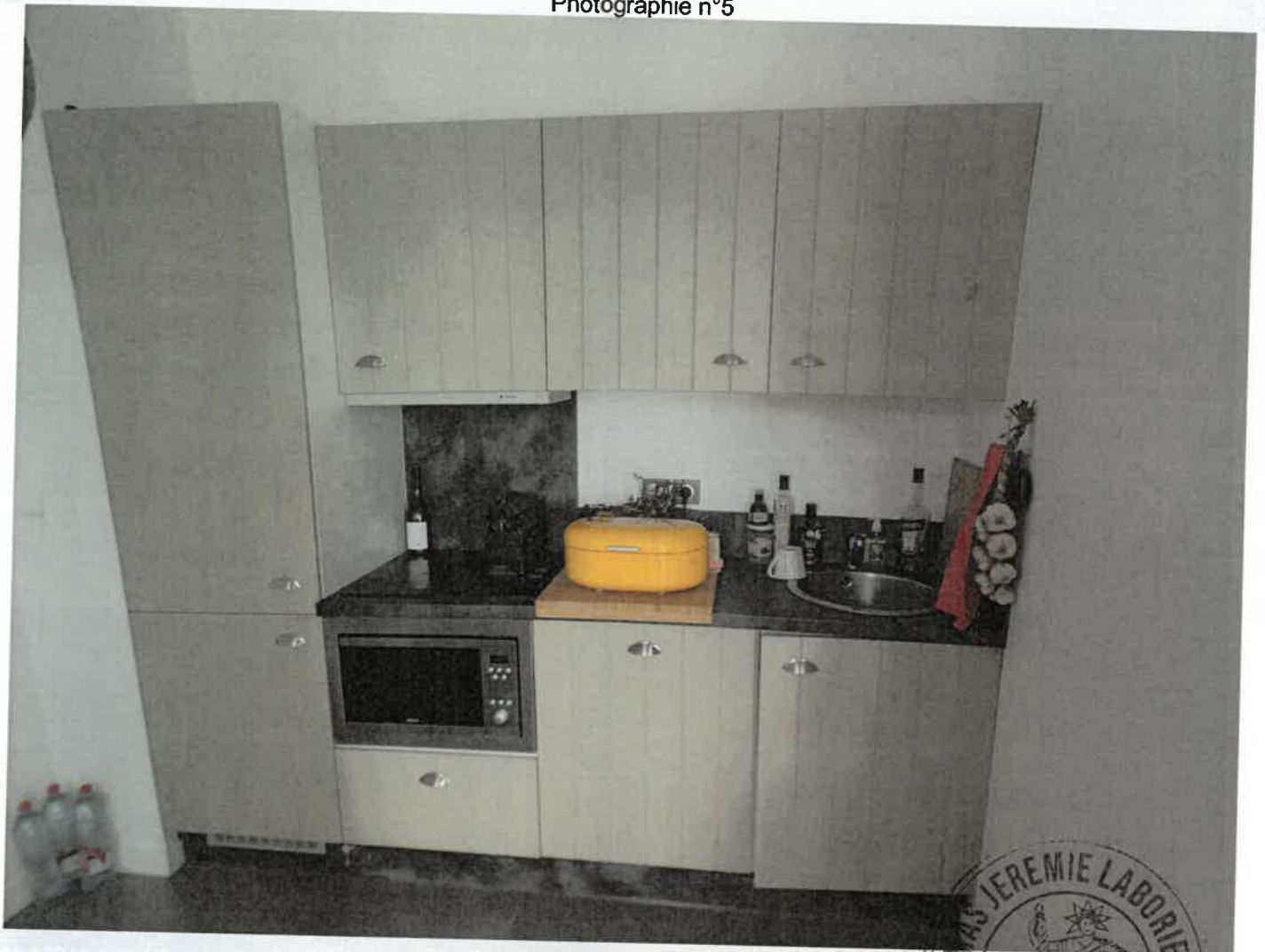
Photographie n°3



Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8

Photographie n°8



Photographie n°9



Photographie n°10

Photographie n°10



Photographie n°11



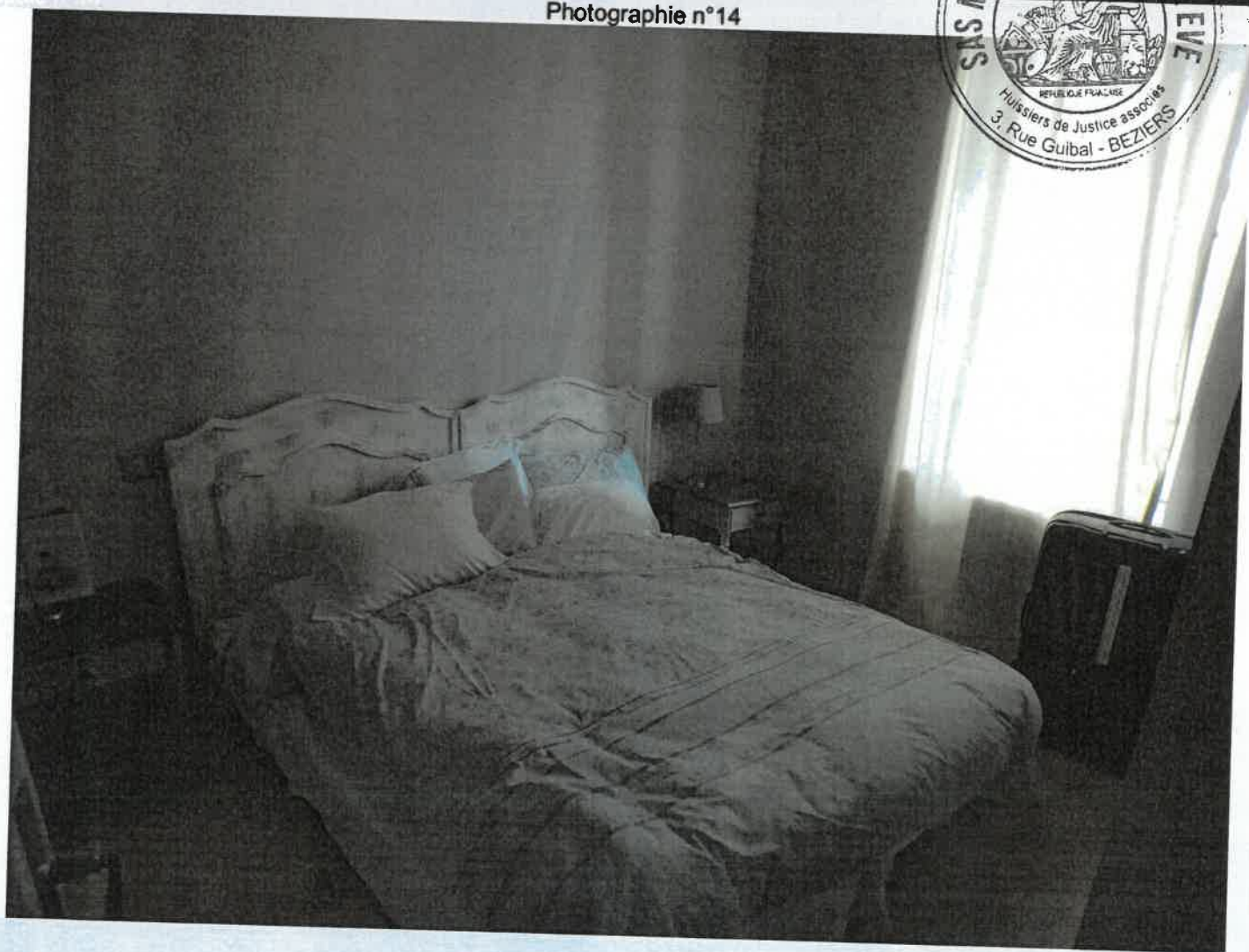
Photographie n°12



Photographie n°13



Photographie n°14



Photographie n°15



Photographie n°16

Photographie n°16



Photographie n°17



Photographie n°18



Photographie n°19



Photographie n°20



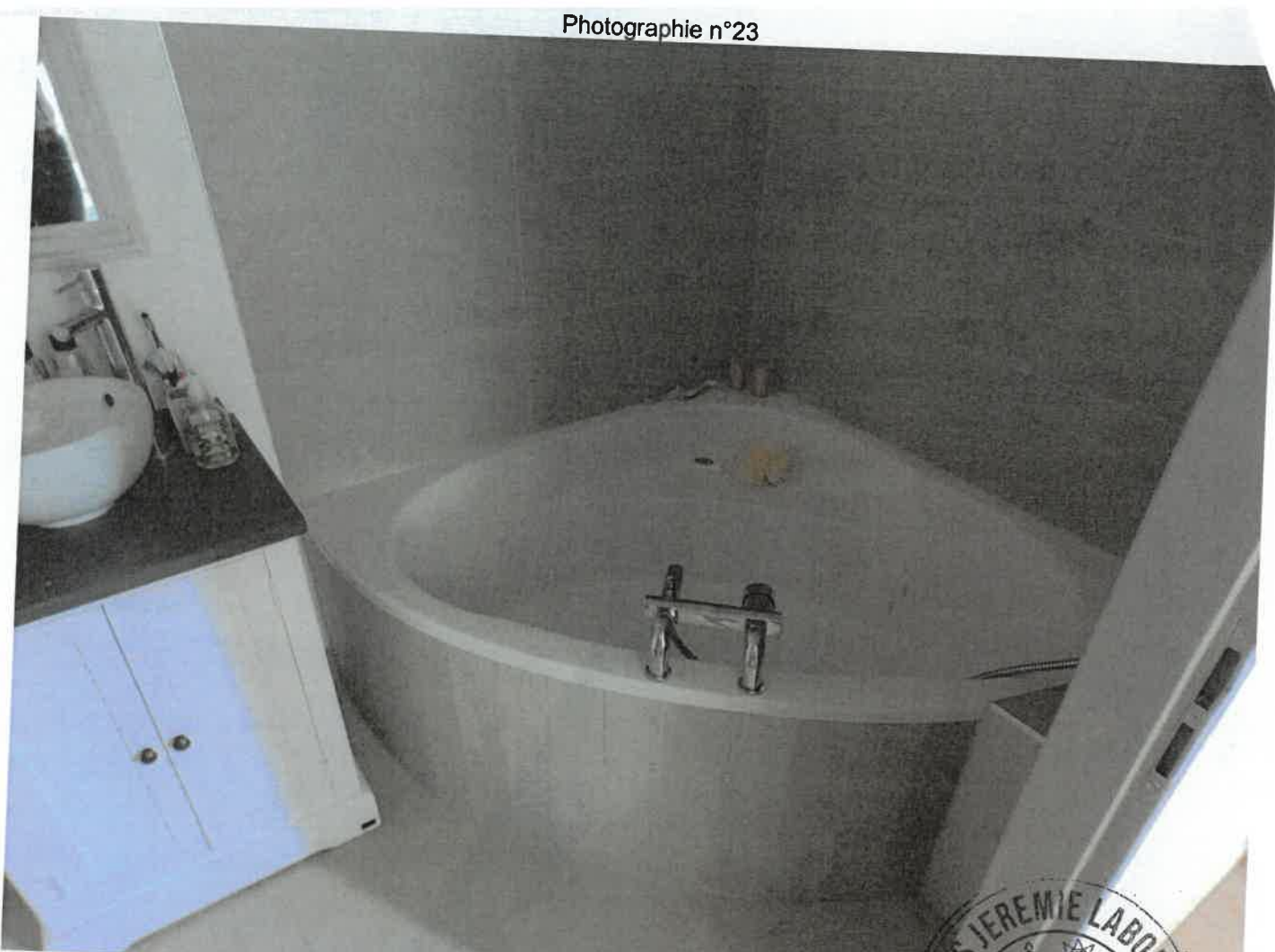
Photographie n°21



Photographie n°22



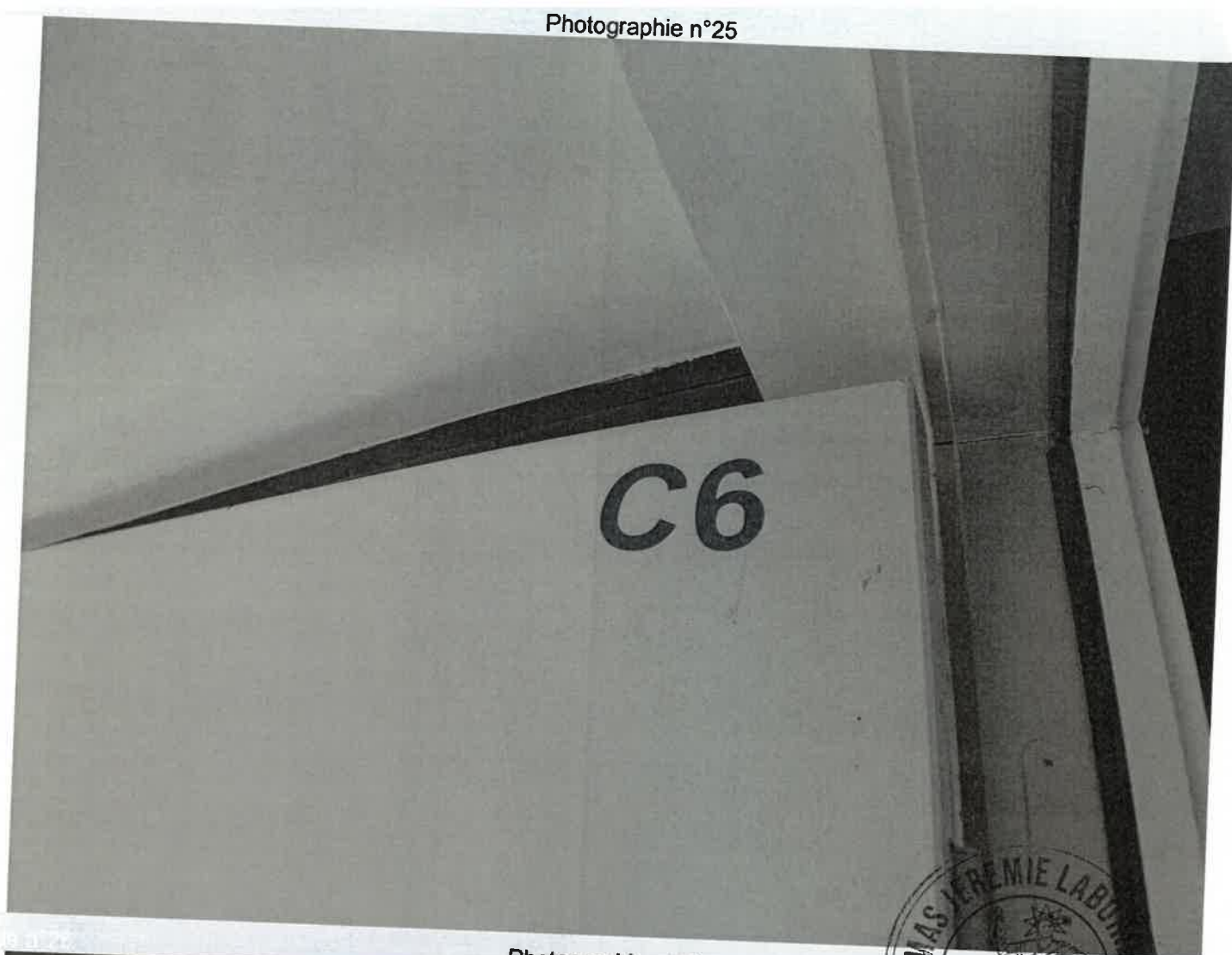
Photographie n°23



Photographie n°24



Photographie n°25



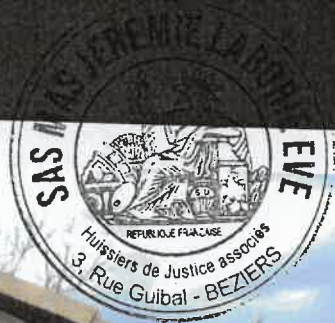
Photographie n°26



Photographie n°27



Photographie n°28



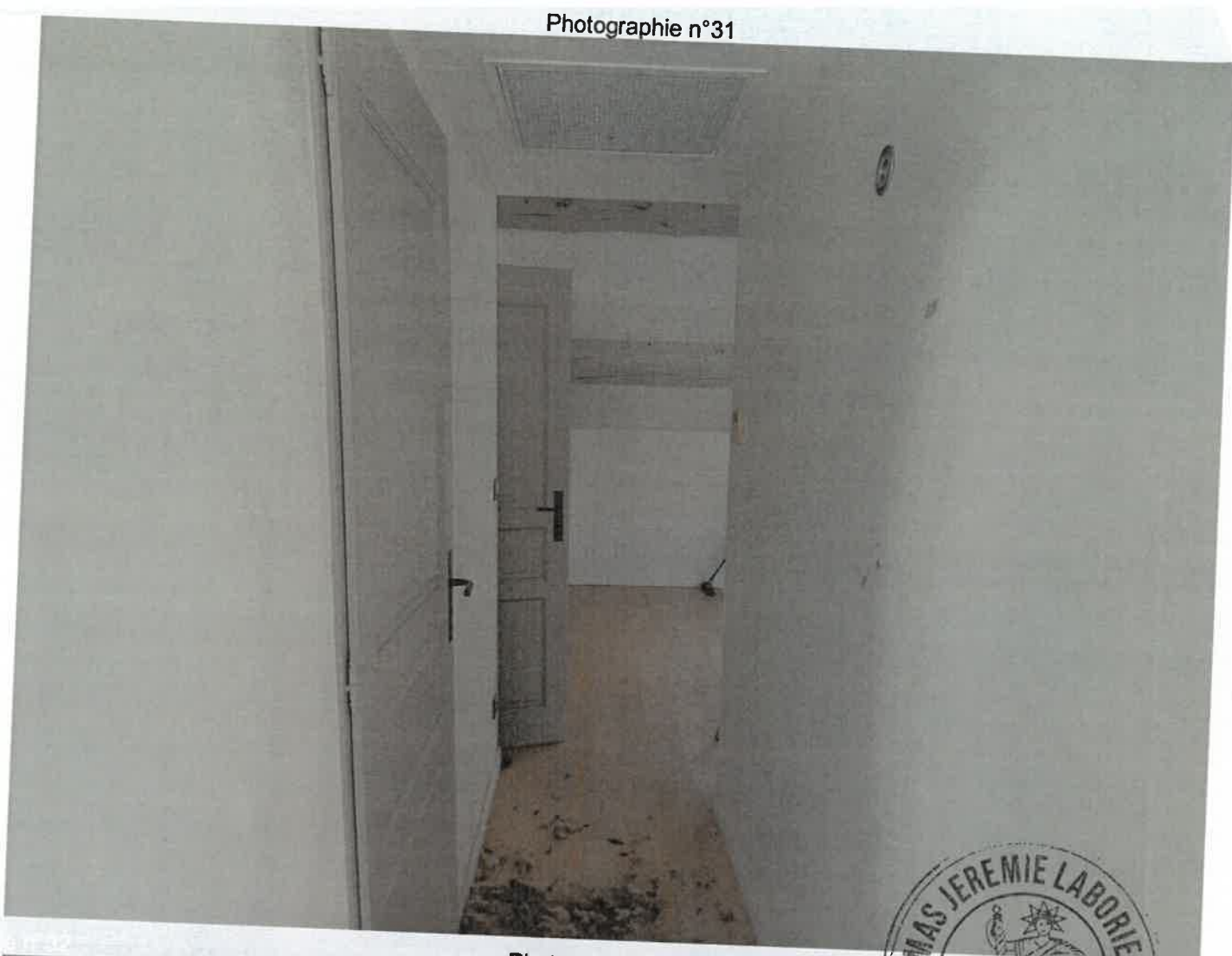
Photographie n°29



Photographie n°30



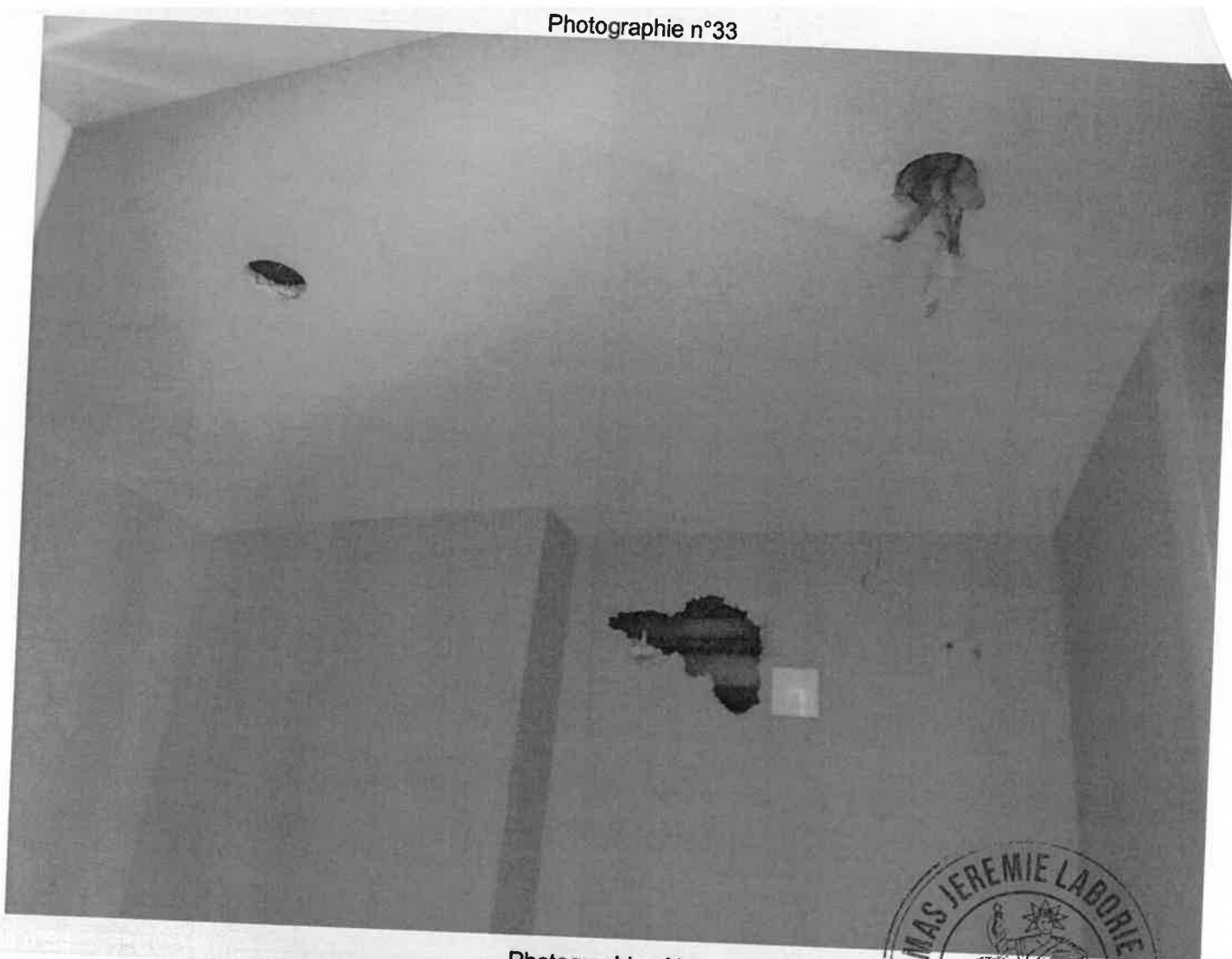
Photographie n°31



Photographie n°32



Photographie n°33



Photographie n°34



Photographie n°35



Photographie n°36



Photographie n°37



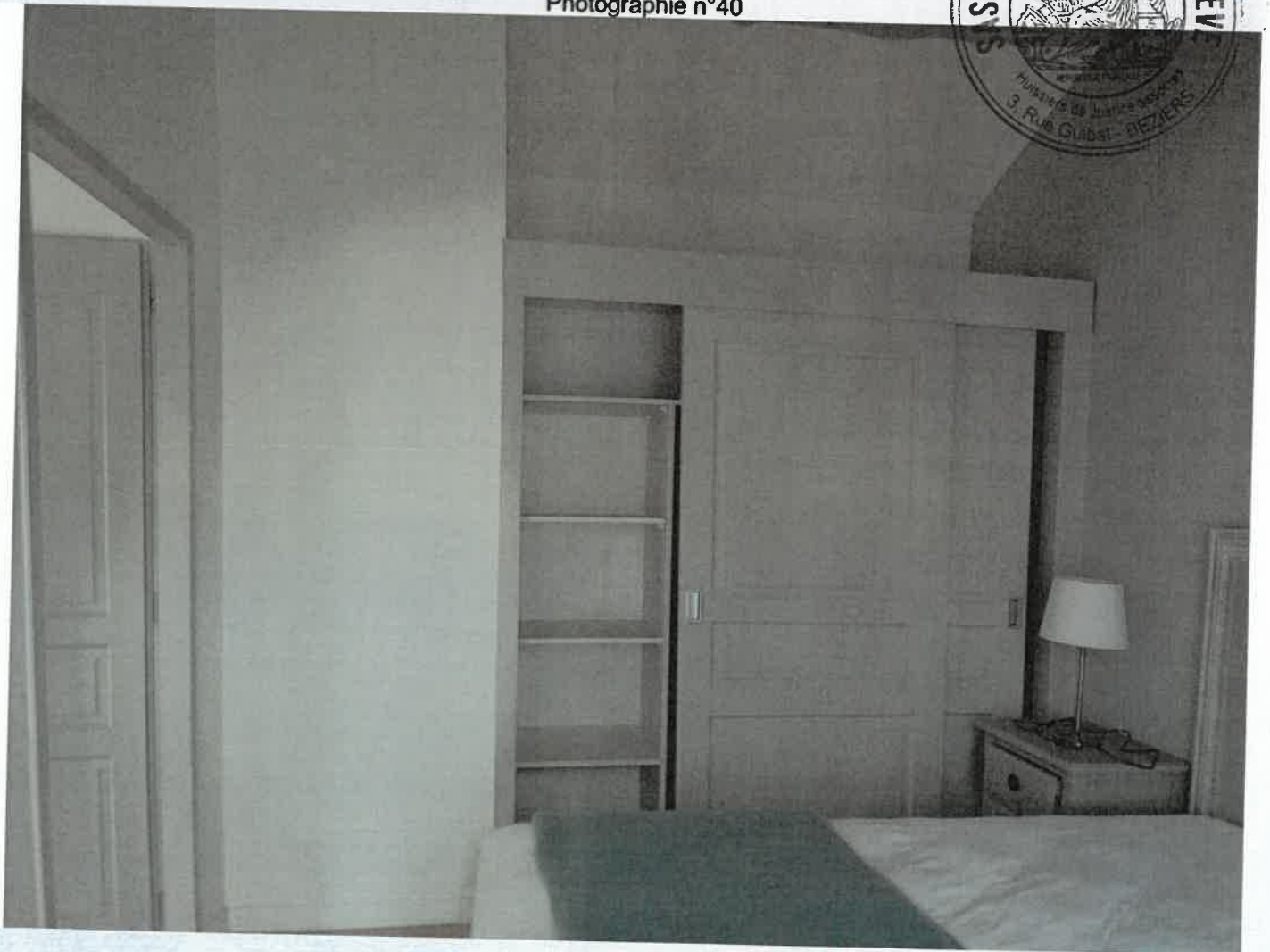
Photographie n°38



Photographie n°39



Photographie n°40



Photographie n°41



Photographie n°42



Photographie n°43



Photographie n°44



Photographie n°45



Photographie n°46



Photographie n°47



Photographie n°48



Photographie n°49



Photographie n°50



Photographie n°51



Photographie n°52



Photographie n°53



Photographie n°54



Photographie n°55



Photographie n°56

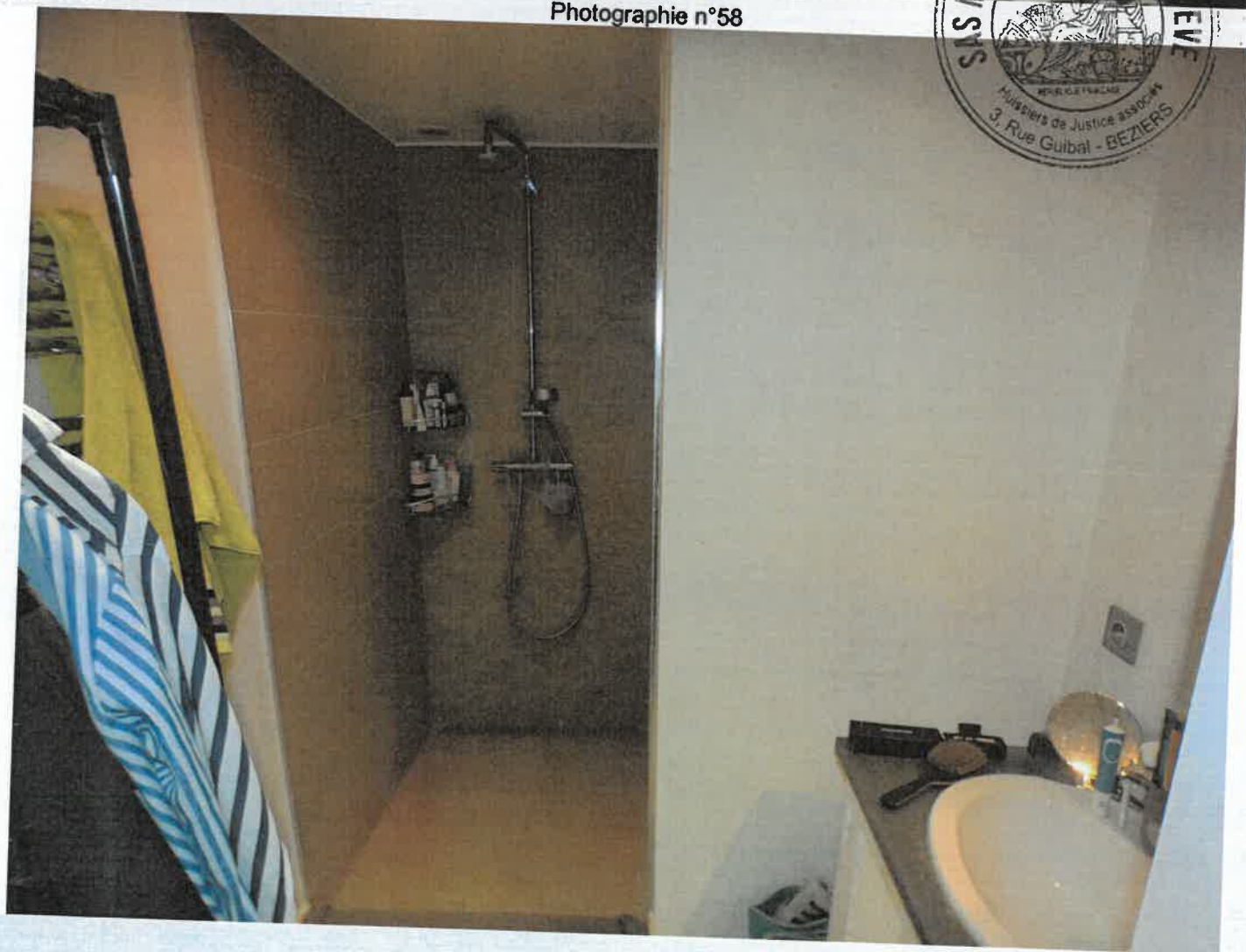


Photographie n°57



Photographie n°58

Photographie n°58



Photographie n°59



Photographie n°60



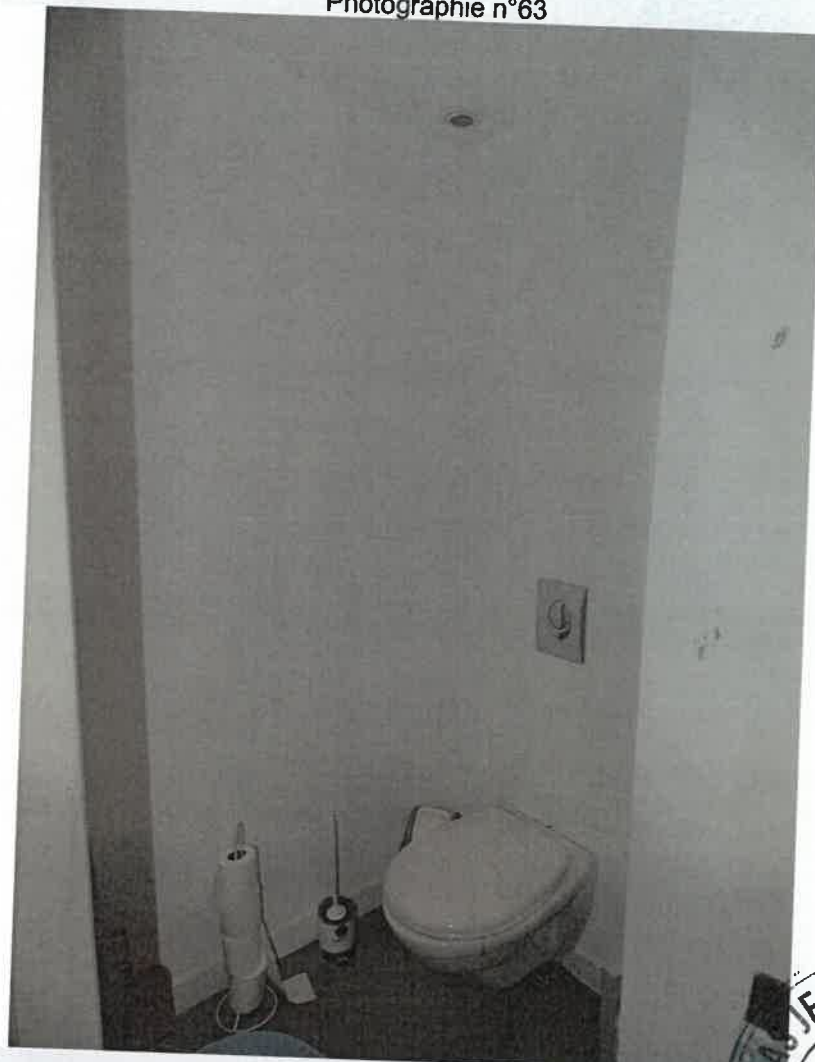
Photographie n°61



Photographie n°62



Photographie n°63



Photographie n°64



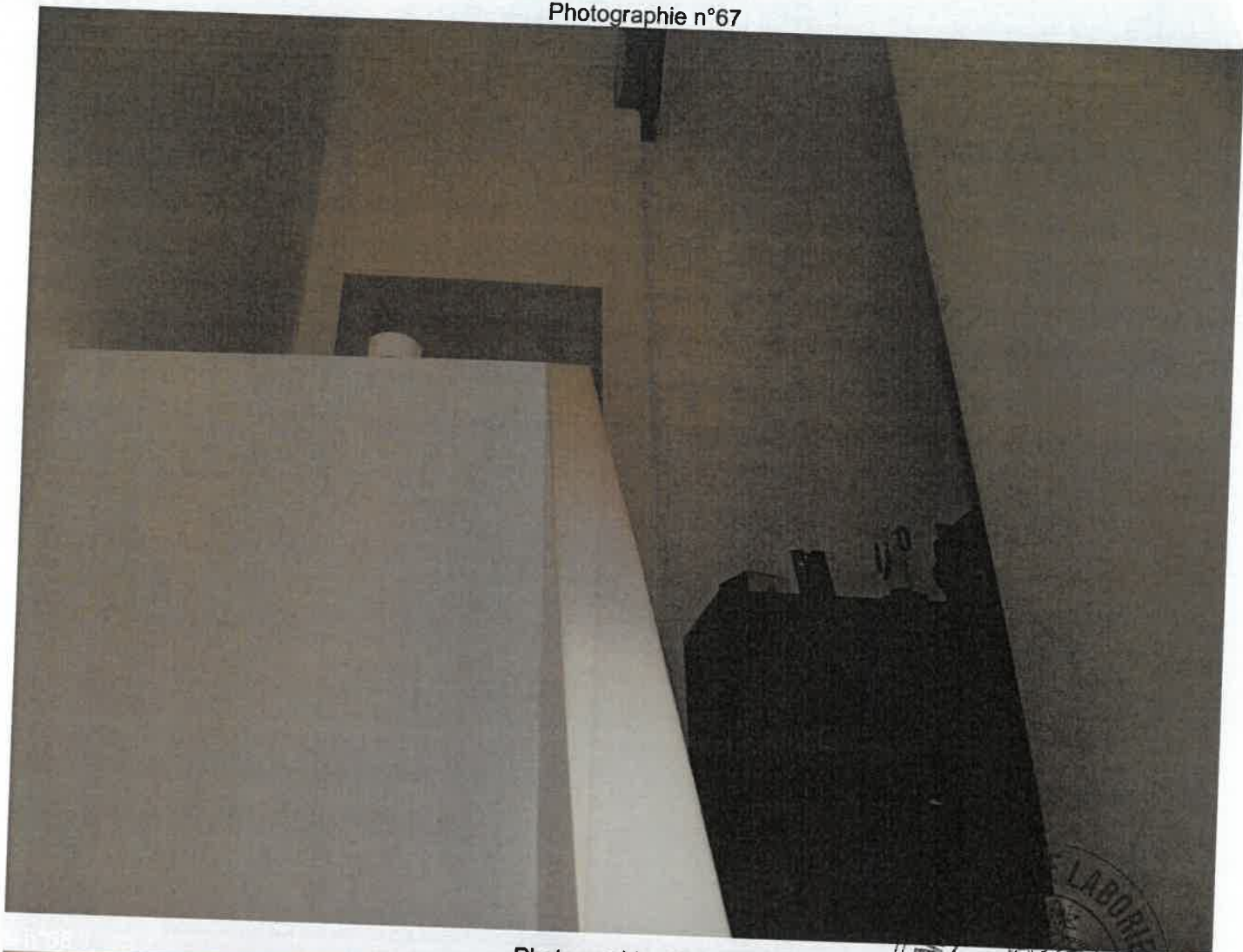
Photographie n°65



Photographie n°66



Photographie n°67



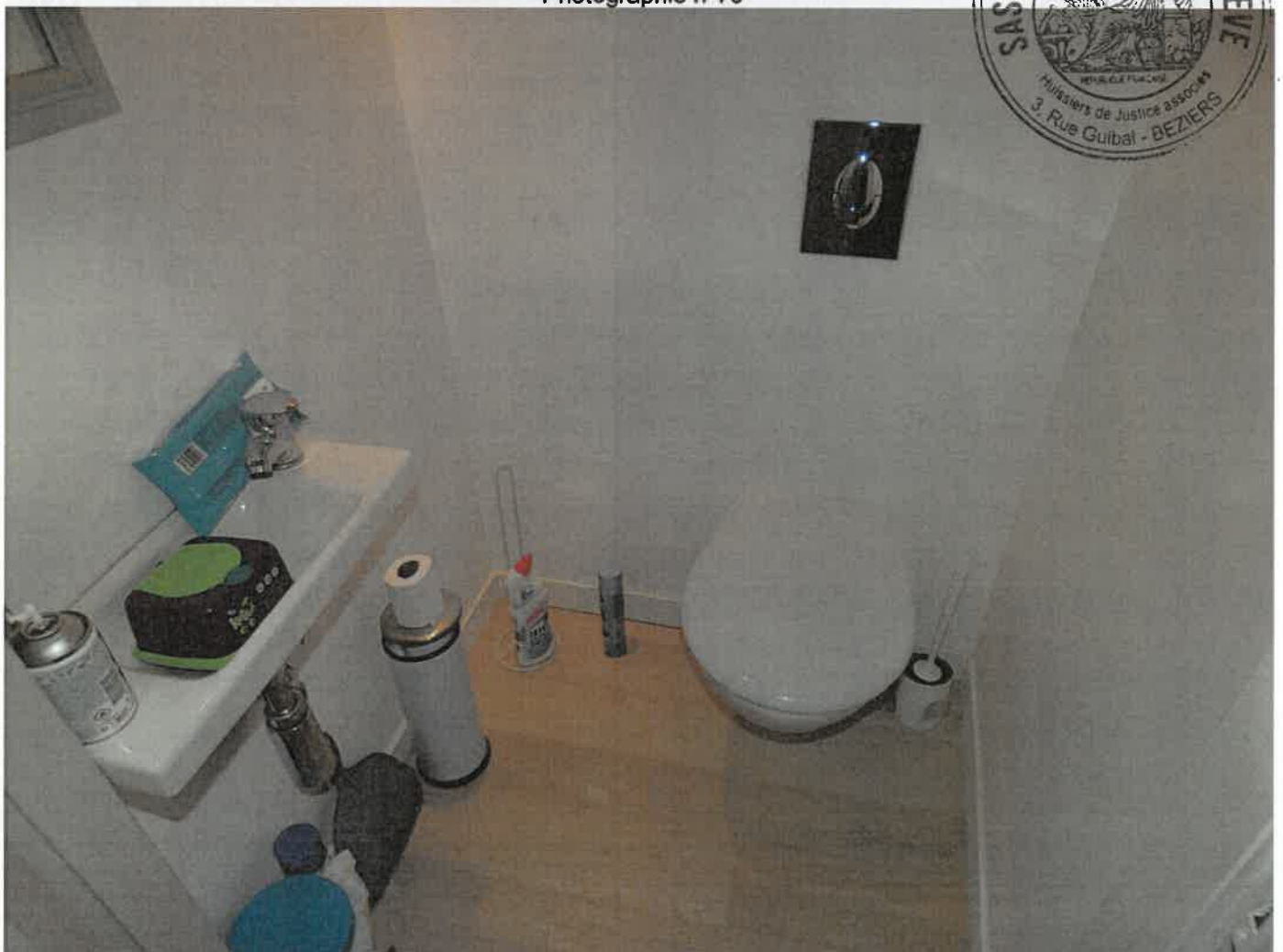
Photographie n°68



Photographie n°69



Photographie n°70



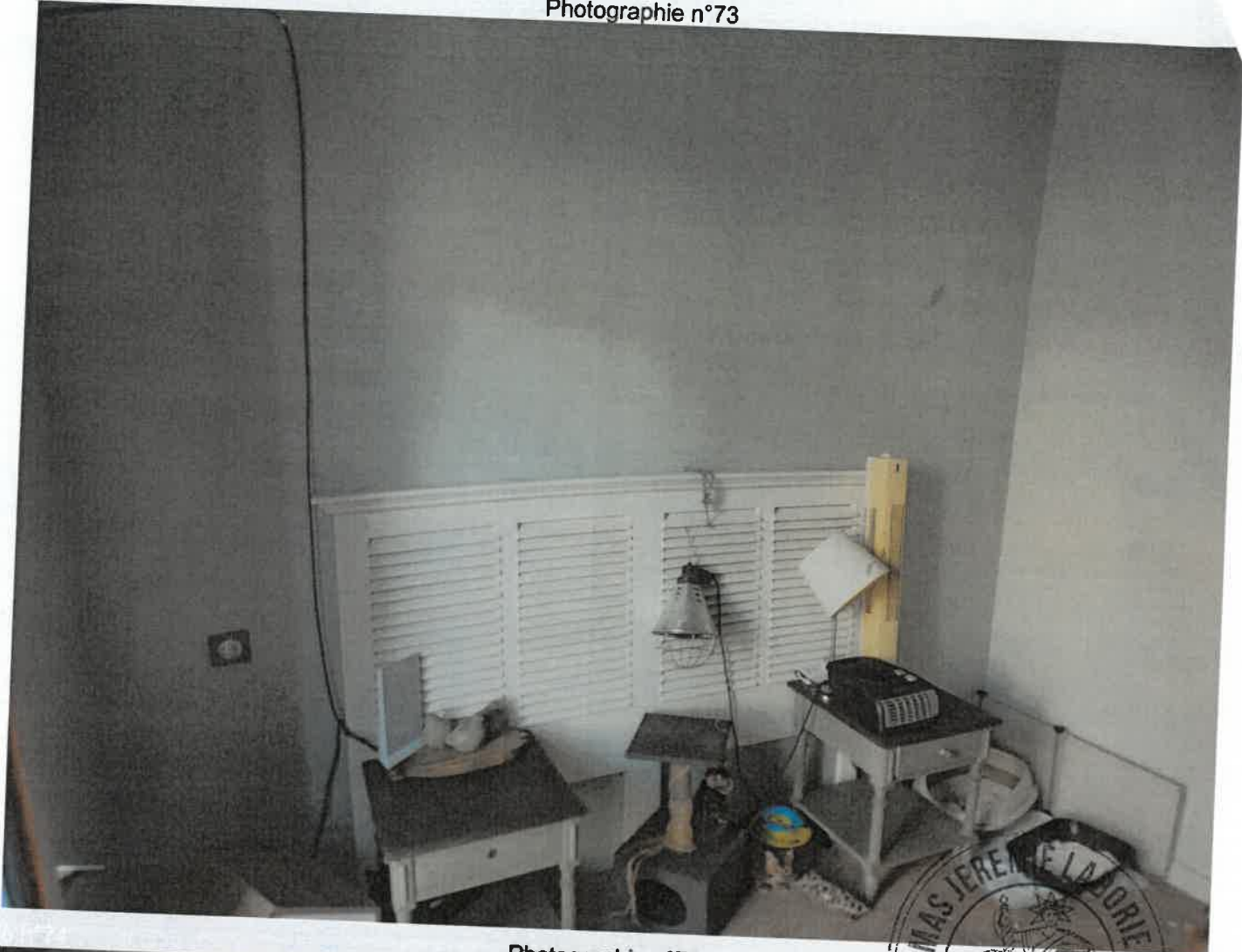
Photographie n°71



Photographie n°72



Photographie n°73



Photographie n°74



Photographie n°75



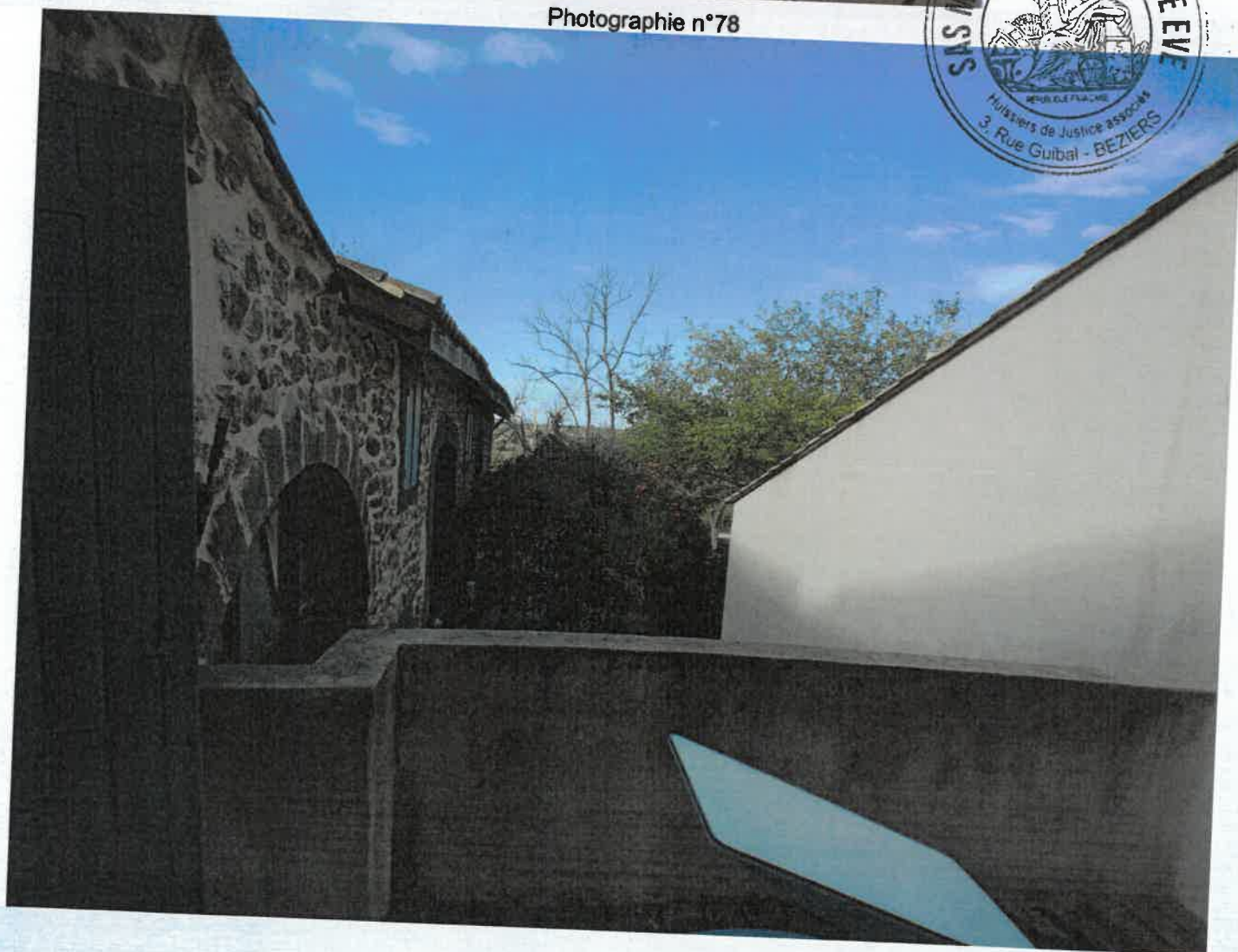
Photographie n°76



Photographie n°77



Photographie n°78



Photographie n°79



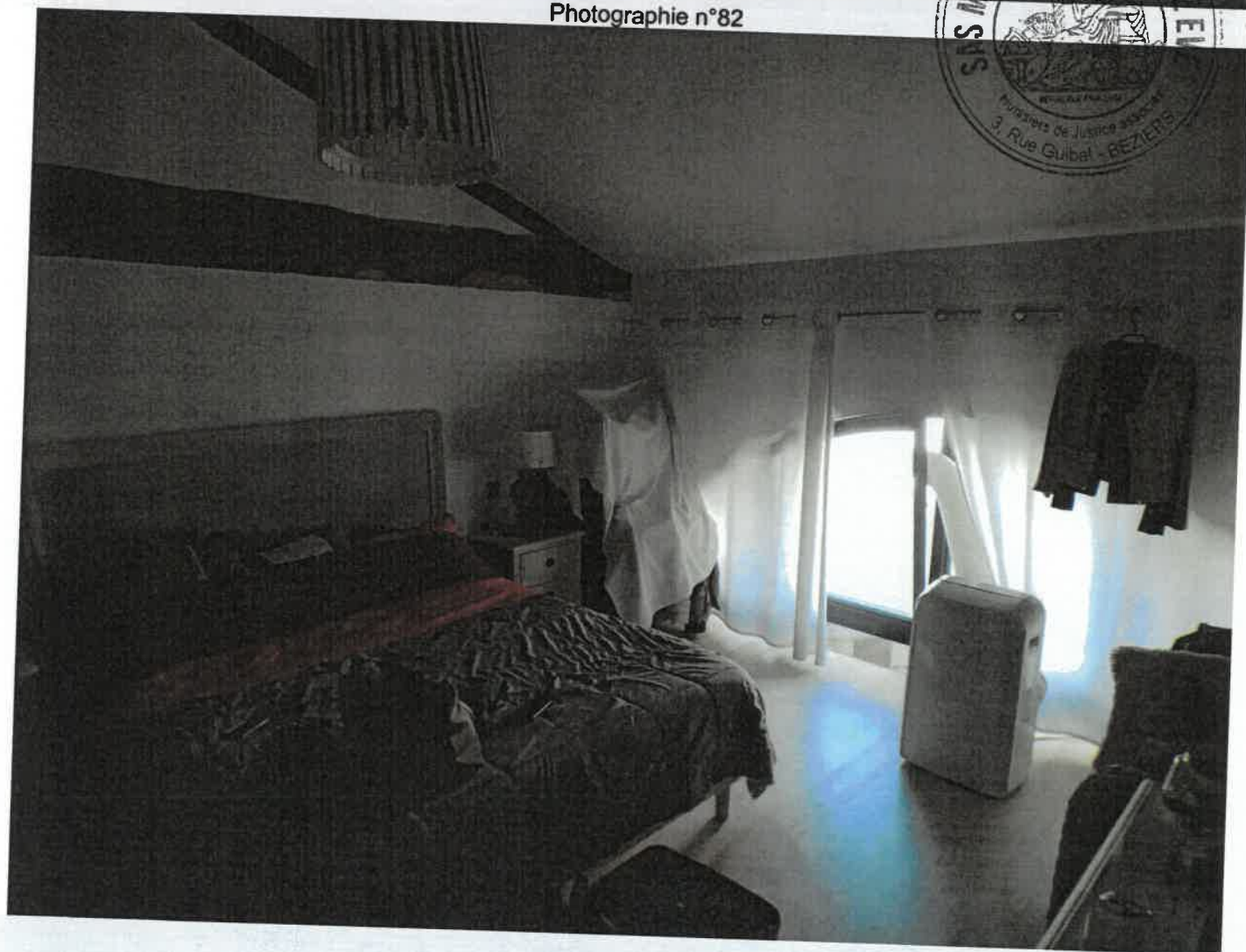
Photographie n°80



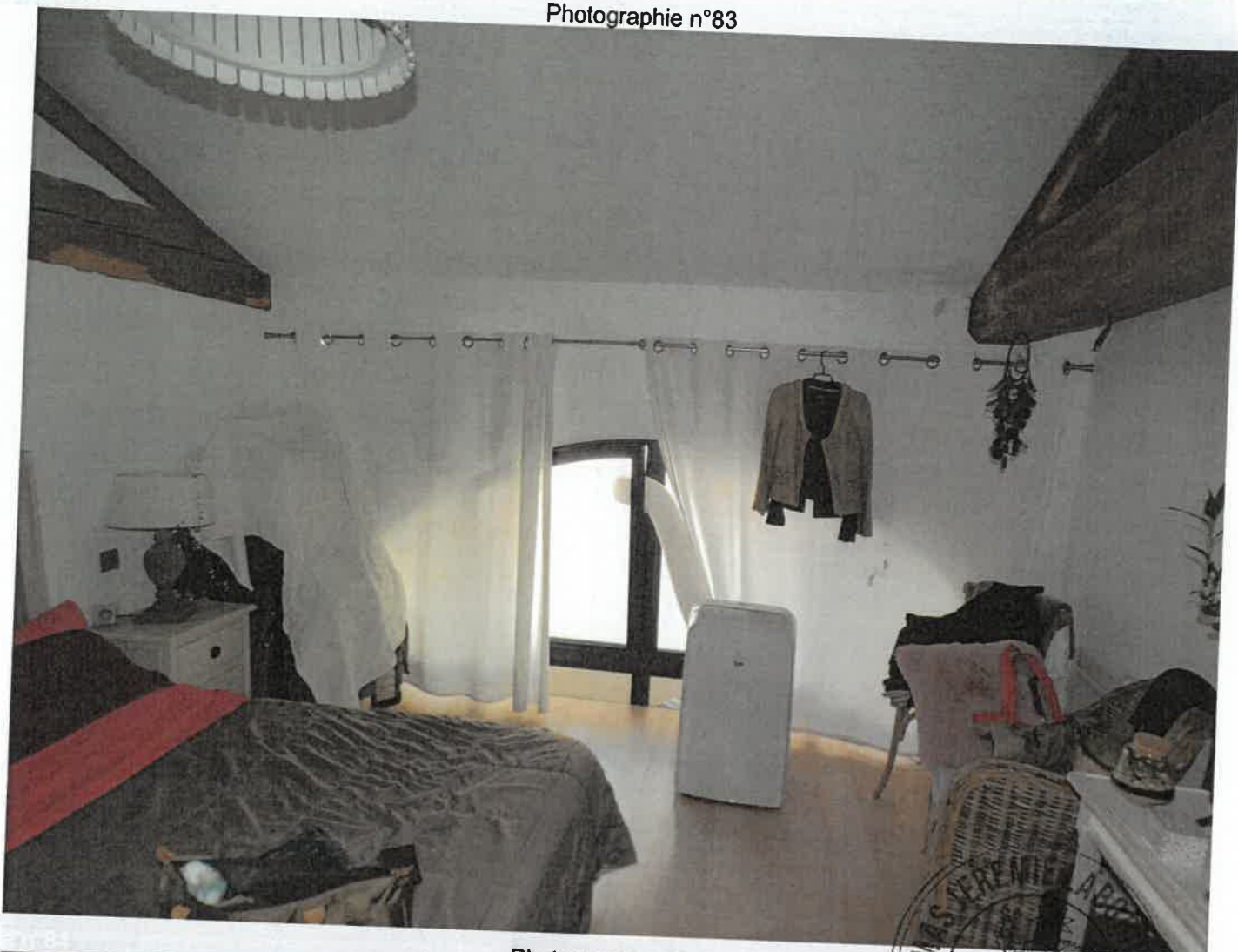
Photographie n°81



Photographie n°82



Photographie n°83



Photographie n°84



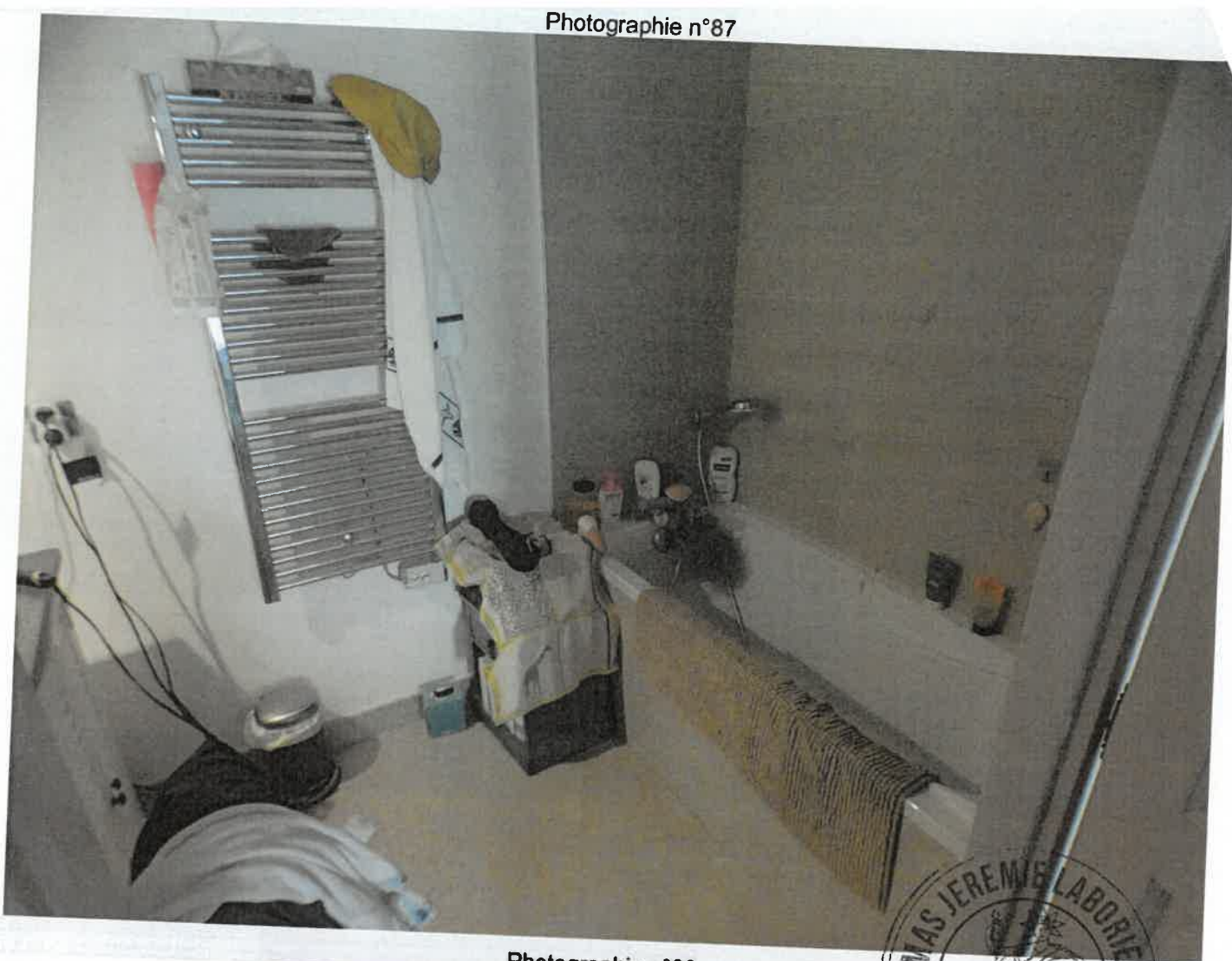
Photographie n°85



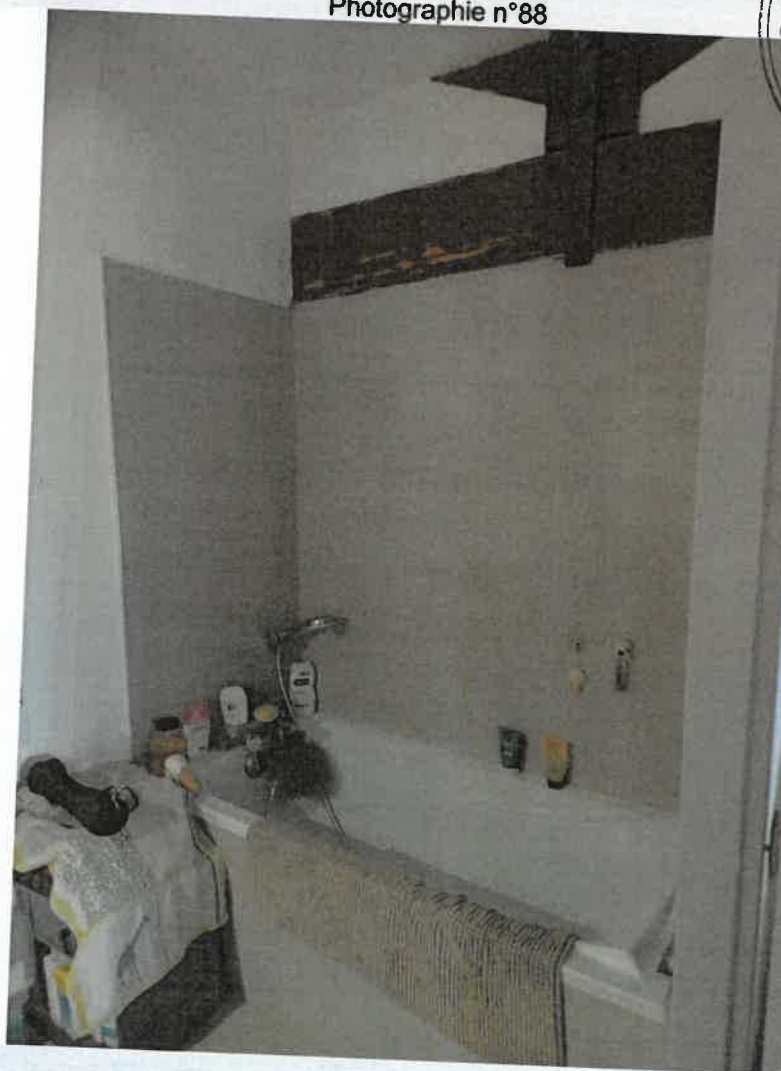
Photographie n°86



Photographie n°87



Photographie n°88



Photographie n°89



Photographie n°90



Photographie n°91



Photographie n°92



Photographie n°93



Photographie n°94



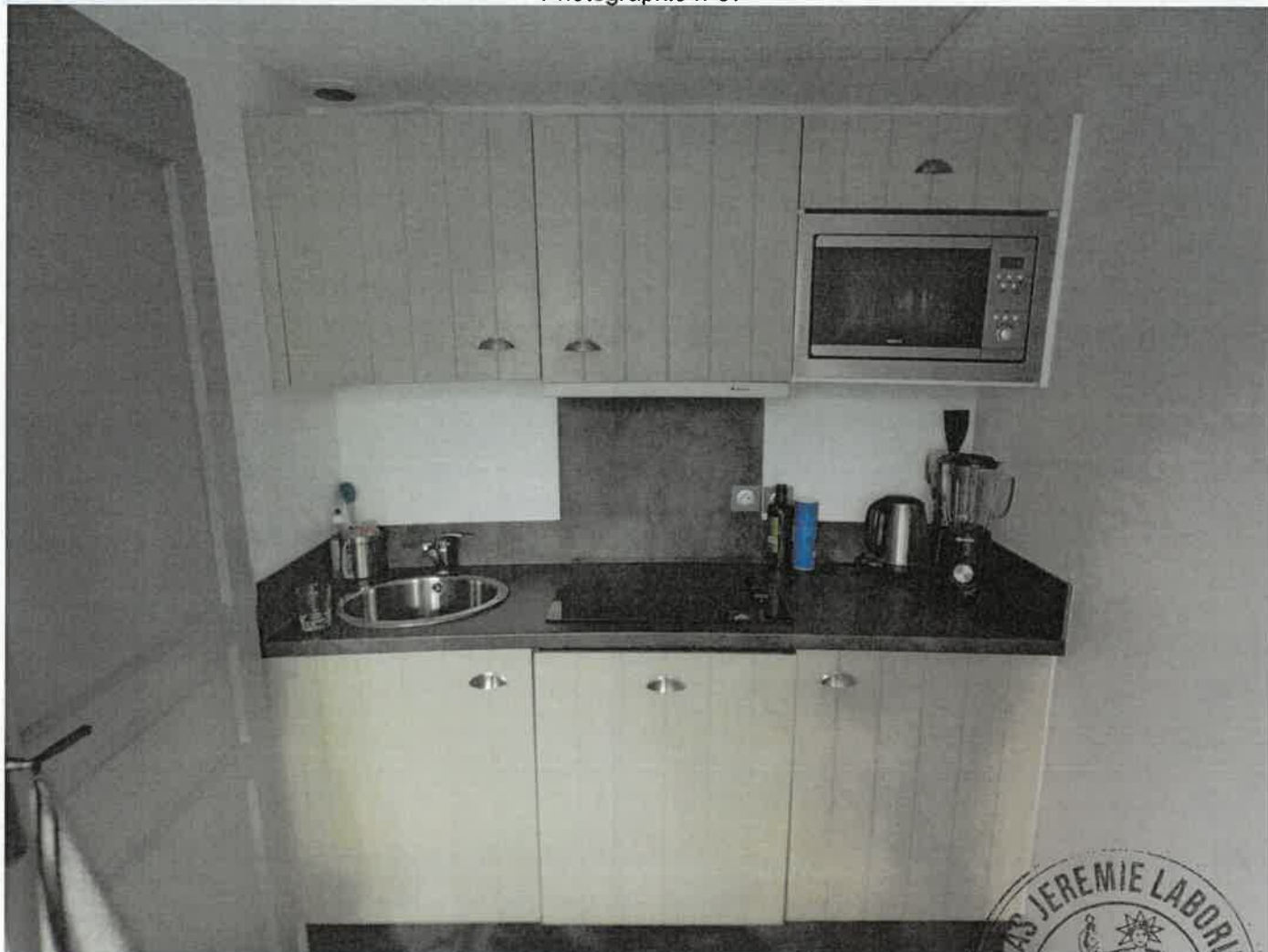
Photographie n°95



Photographie n°96



Photographie n°97



Photographie n°98



Photographie n°99



Photographie n°100



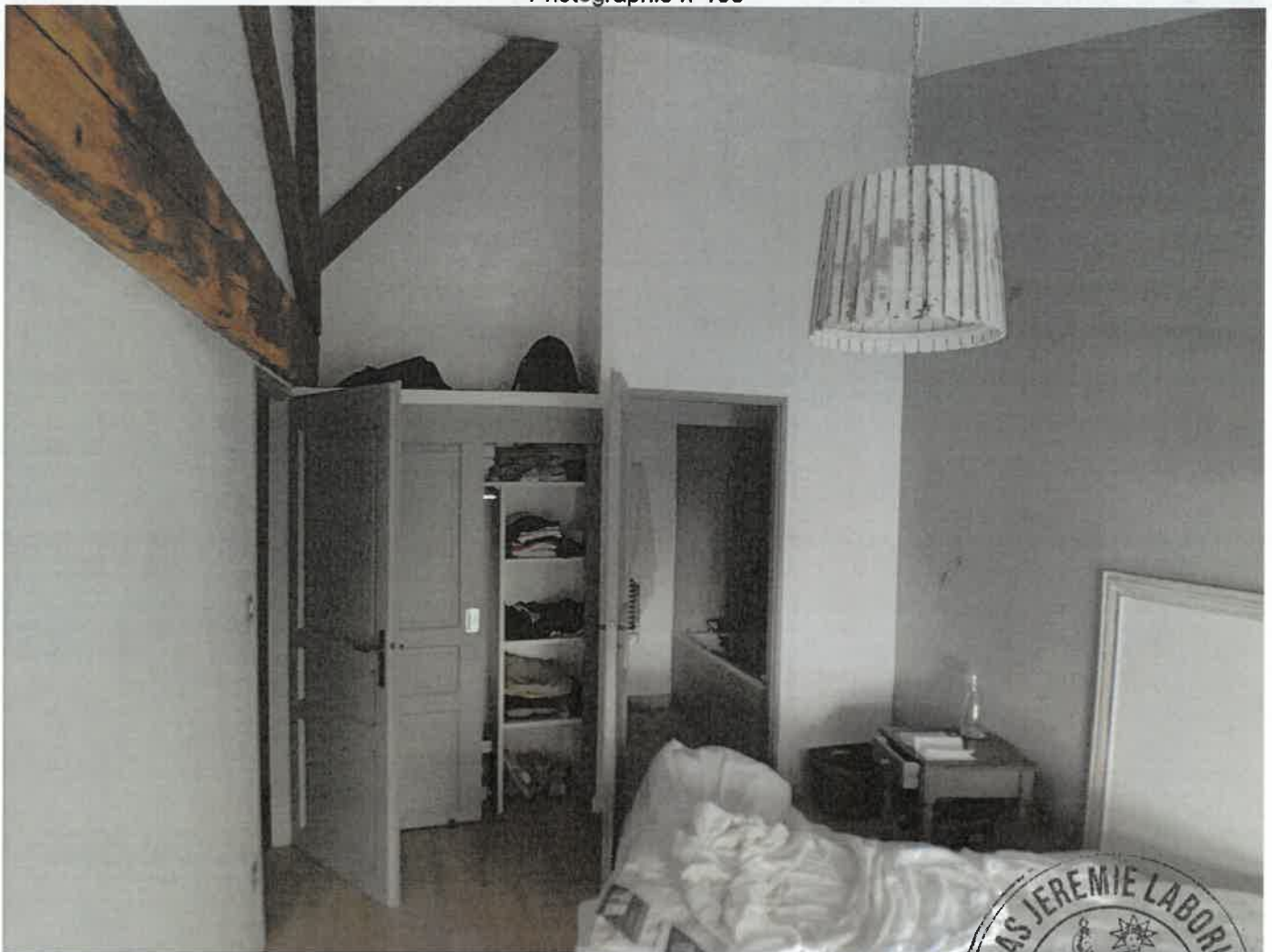
Photographie n°101



Photographie n°102



Photographie n°103



Photographie n°104



Photographie n°105



Photographie n°106



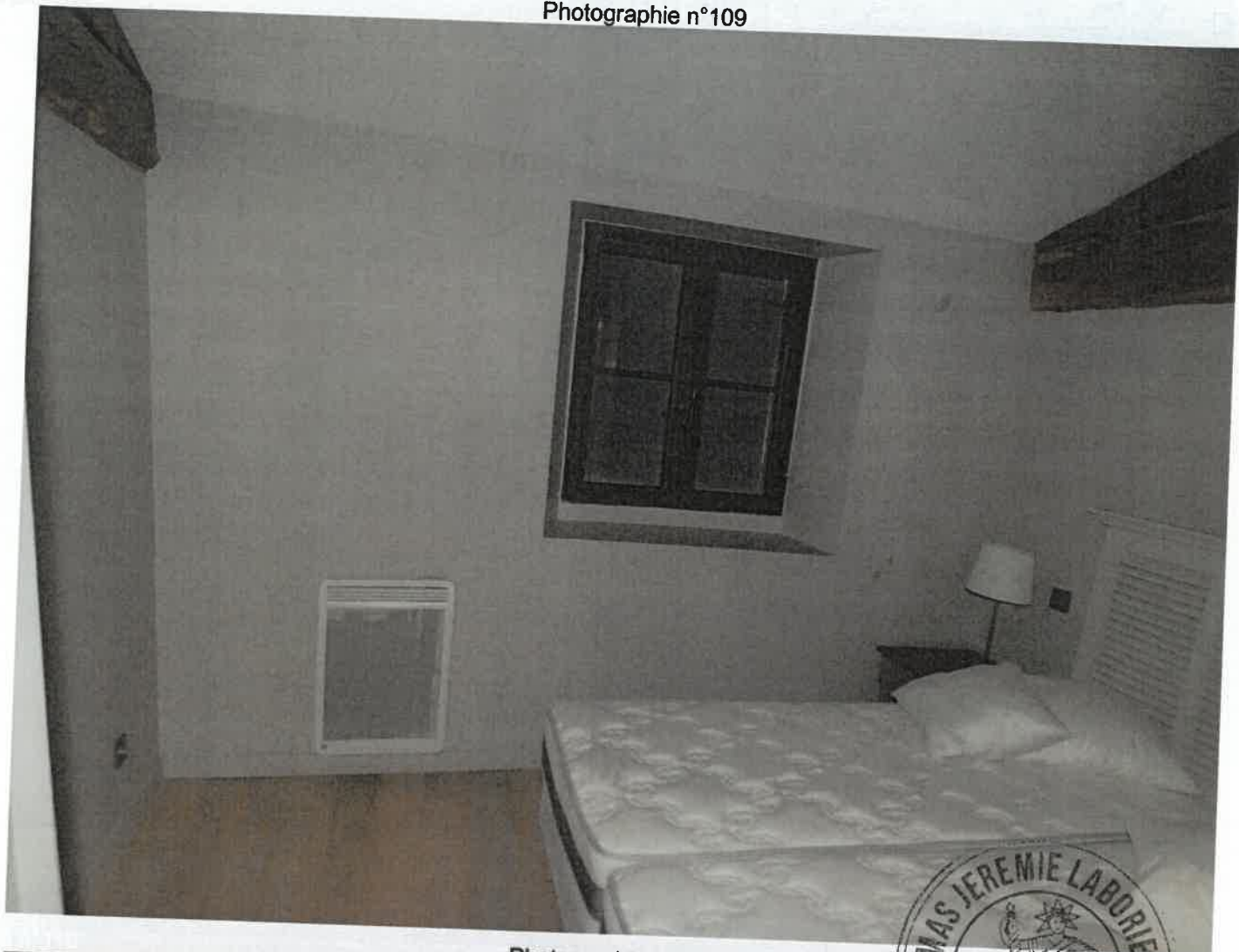
Photographie n°107



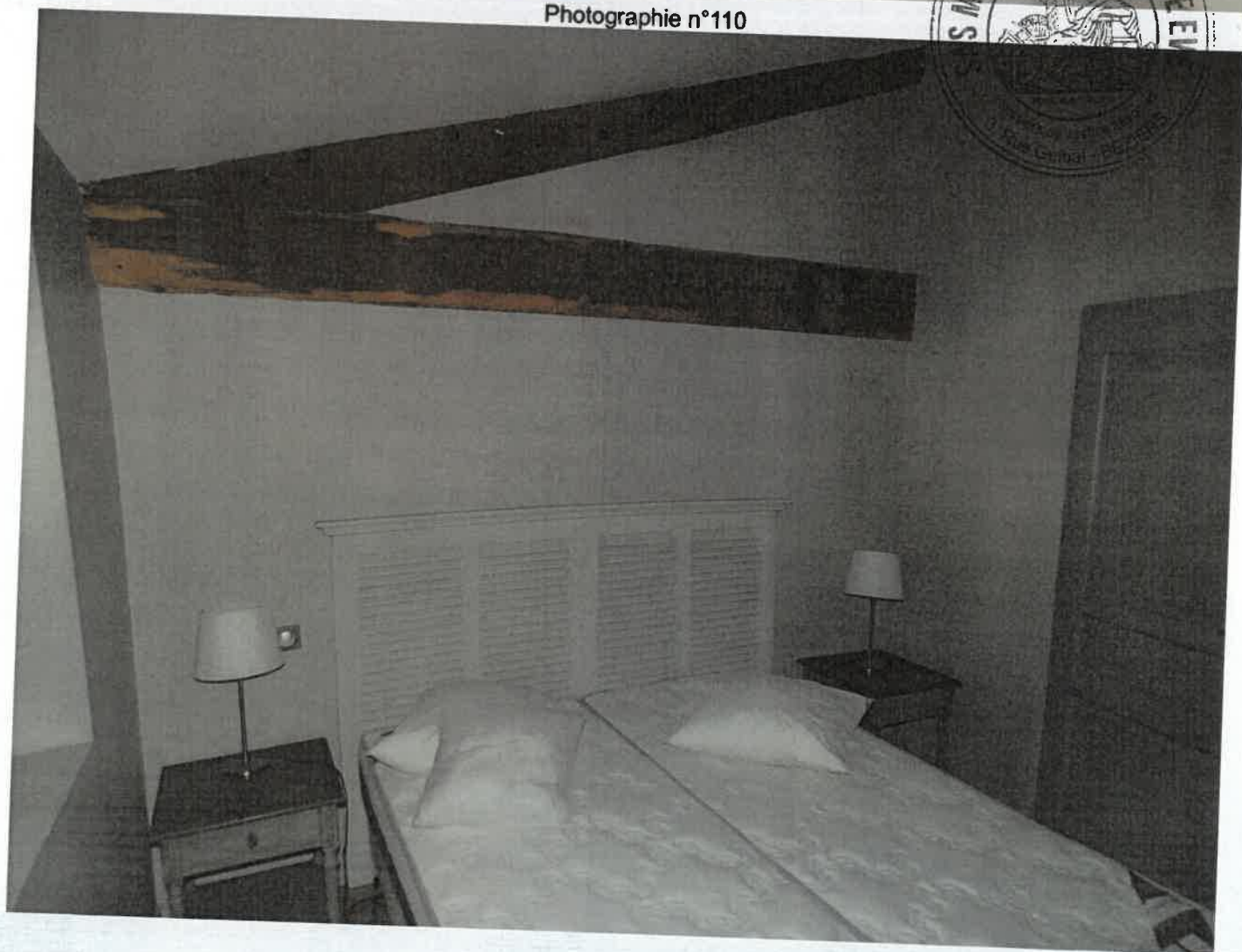
Photographie n°108



Photographie n°109



Photographie n°110



Photographie n°111



Photographie n°112



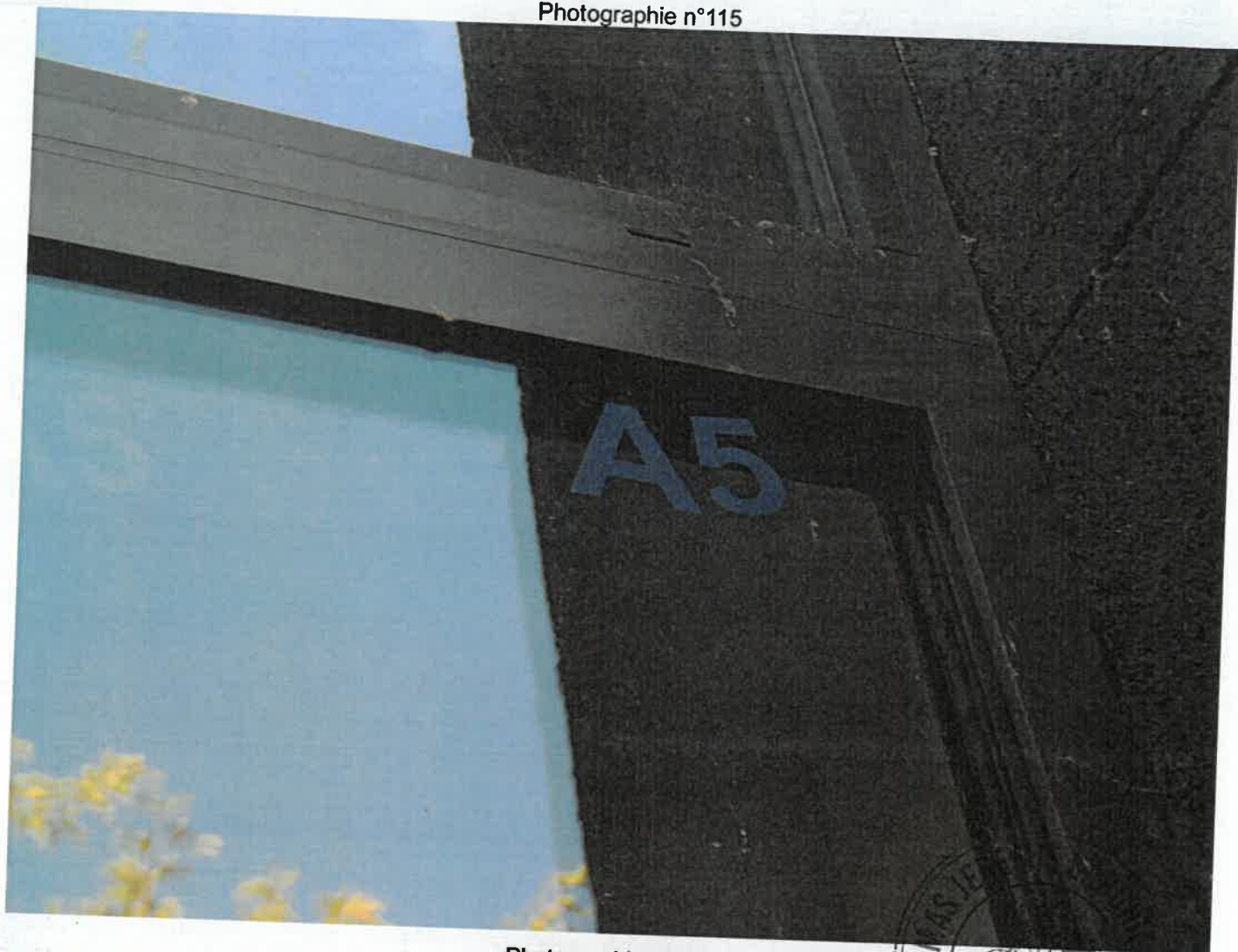
Photographie n°113



Photographie n°114



Photographie n°115



Photographie n°116



Photographie n°117



Photographie n°118



Photographie n°119



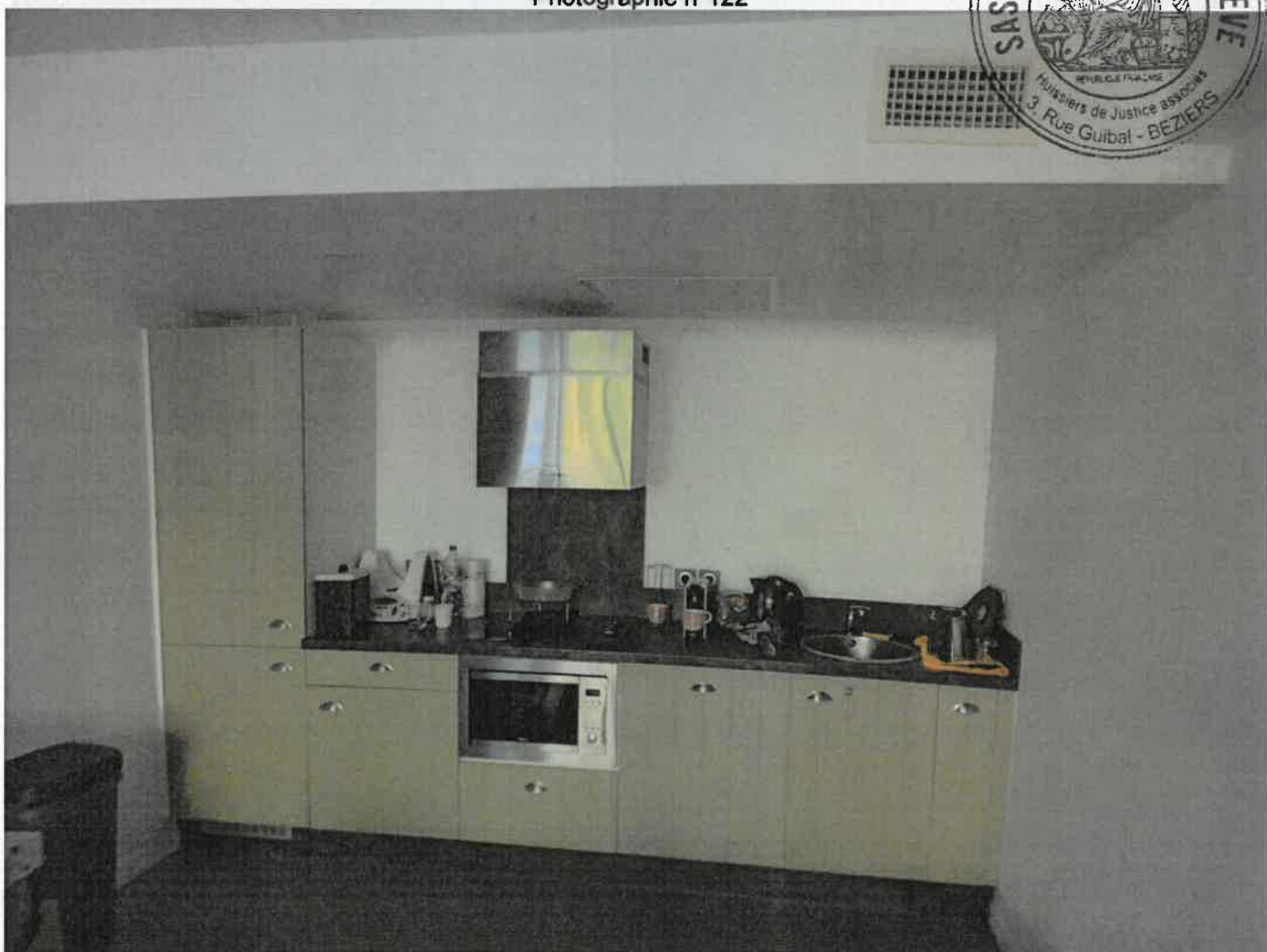
Photographie n°120



Photographie n°121



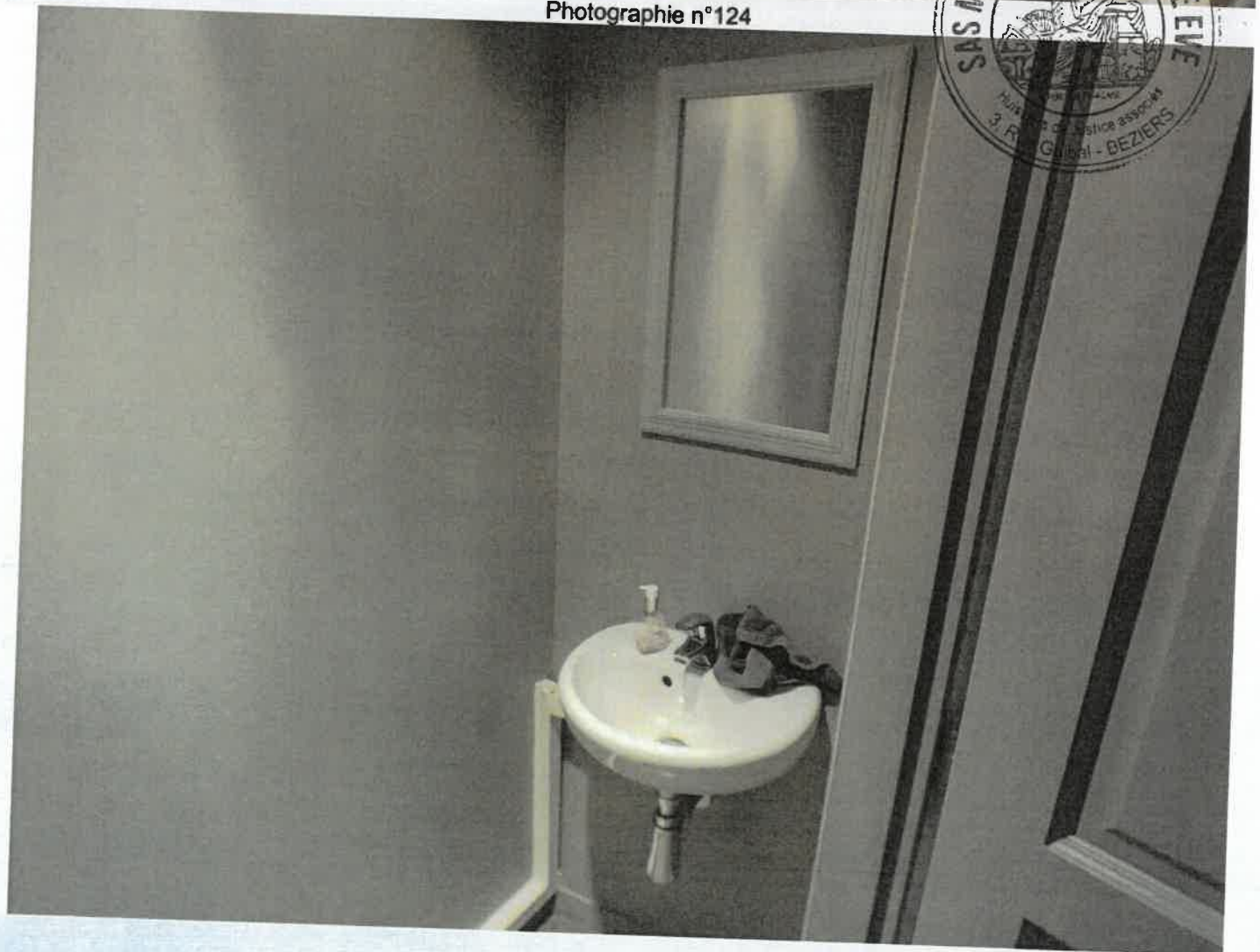
Photographie n°122



Photographie n°123



Photographie n°124



Photographie n°125



Photographie n°126



Photographie n°127



Photographie n°128



Photographie n°129



Photographie n°130



Photographie n°131



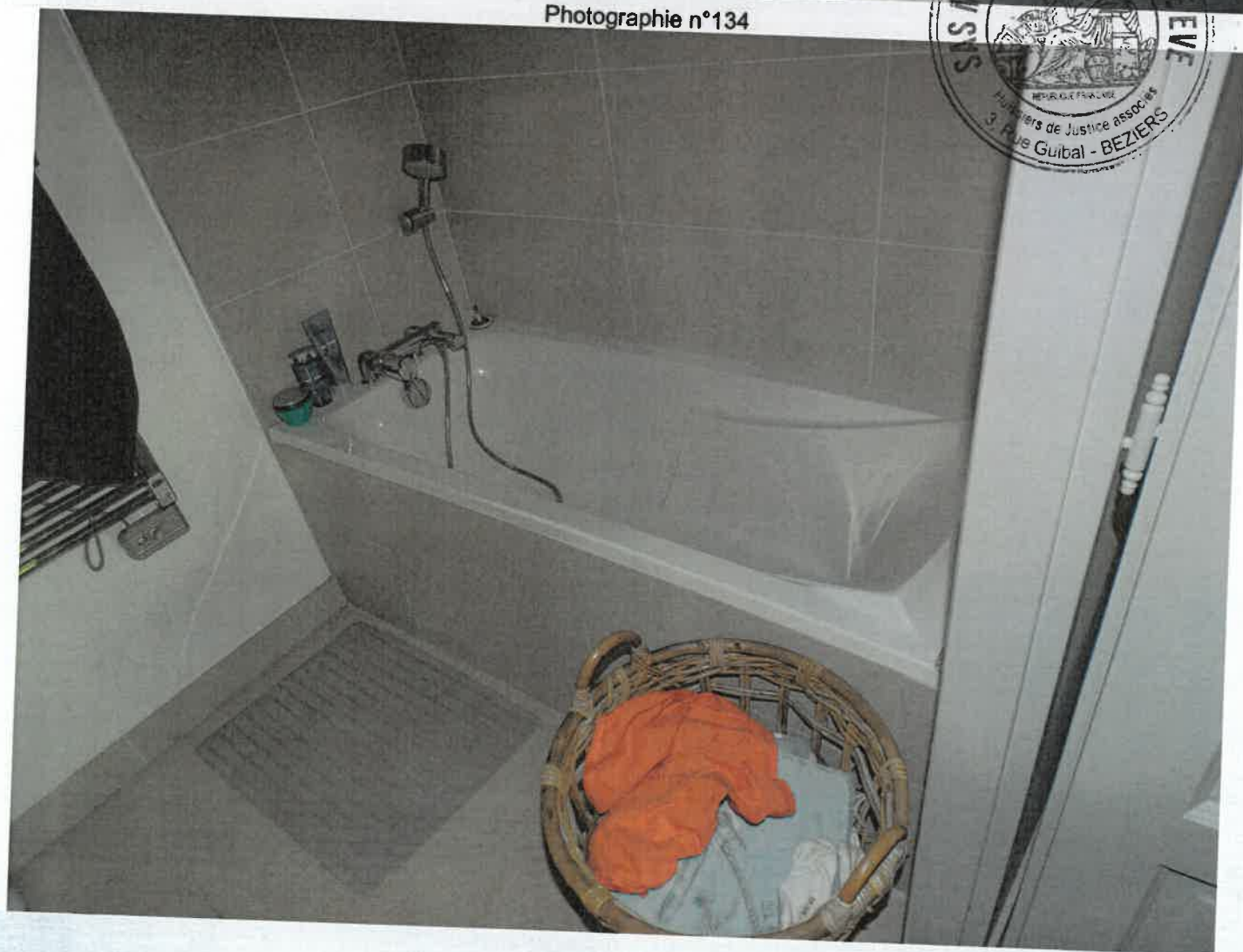
Photographie n°132



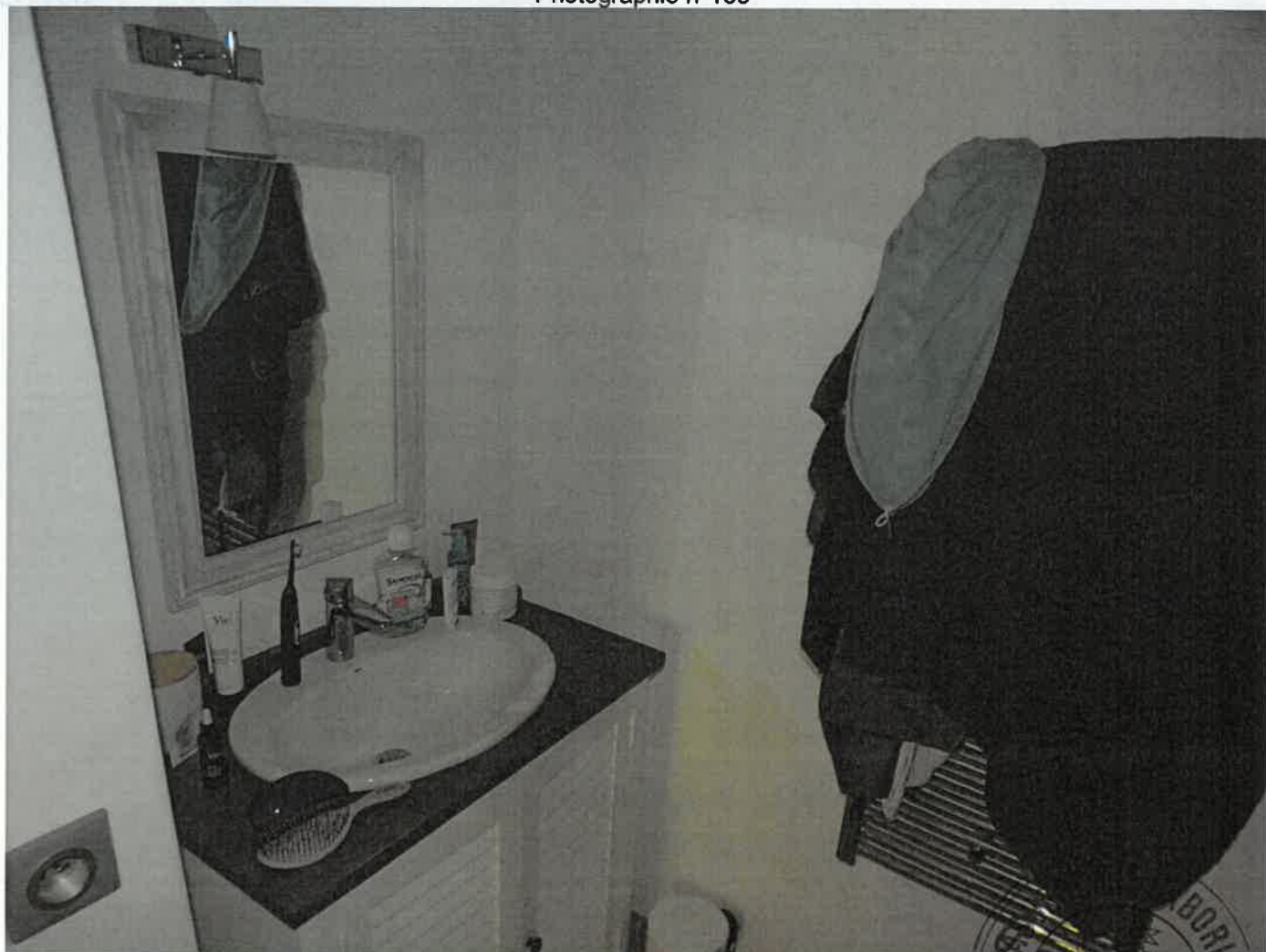
Photographie n°133



Photographie n°134



Photographie n°135



Photographie n°136



Photographie n°137



Photographie n°138



Photographie n°139



Photographie n°140



Photographie n°141



Photographie n°142



Photographie n°143



Photographie n°144



Photographie n°145



Photographie n°146



Photographie n°147



Photographie n°148



Photographie n°149



Photographie n°150



Photographie n°151



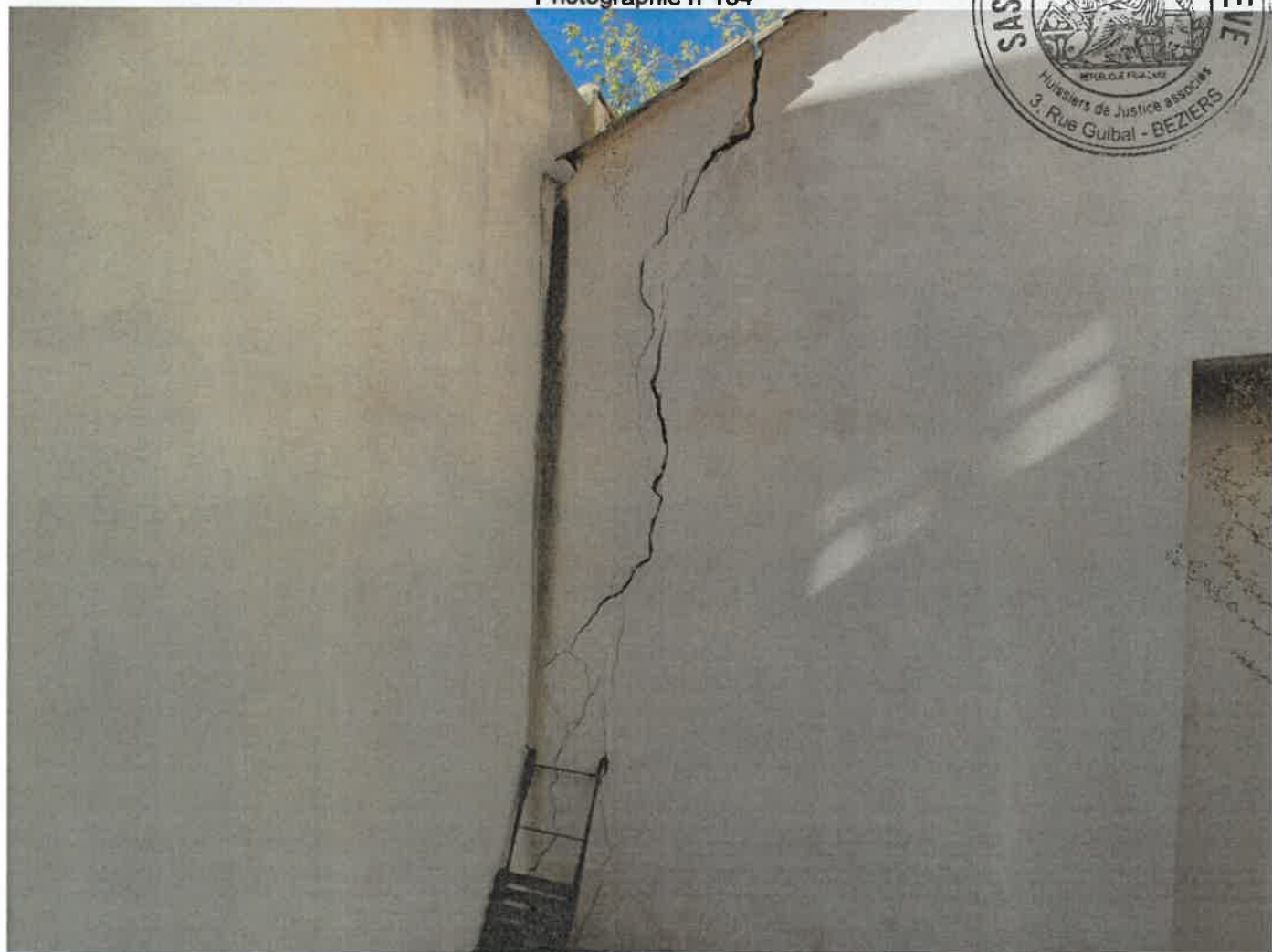
Photographie n°152



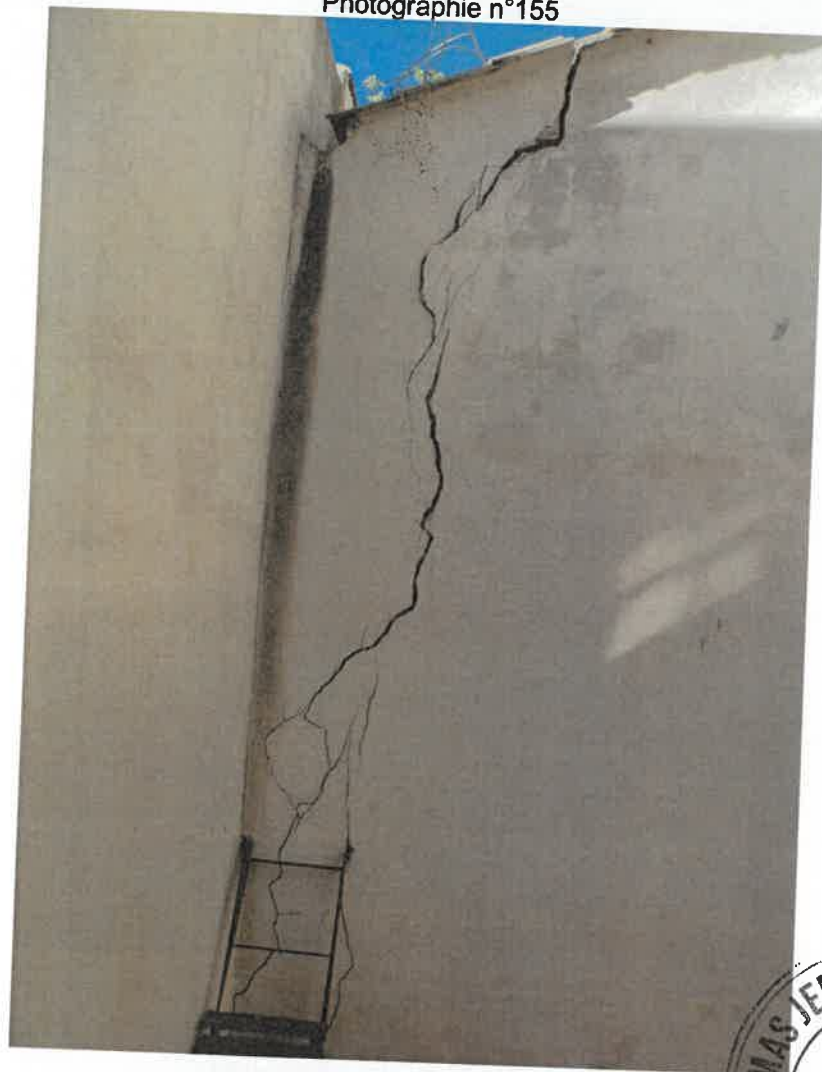
Photographie n°153



Photographie n°154



Photographie n°155



Photographie n°156



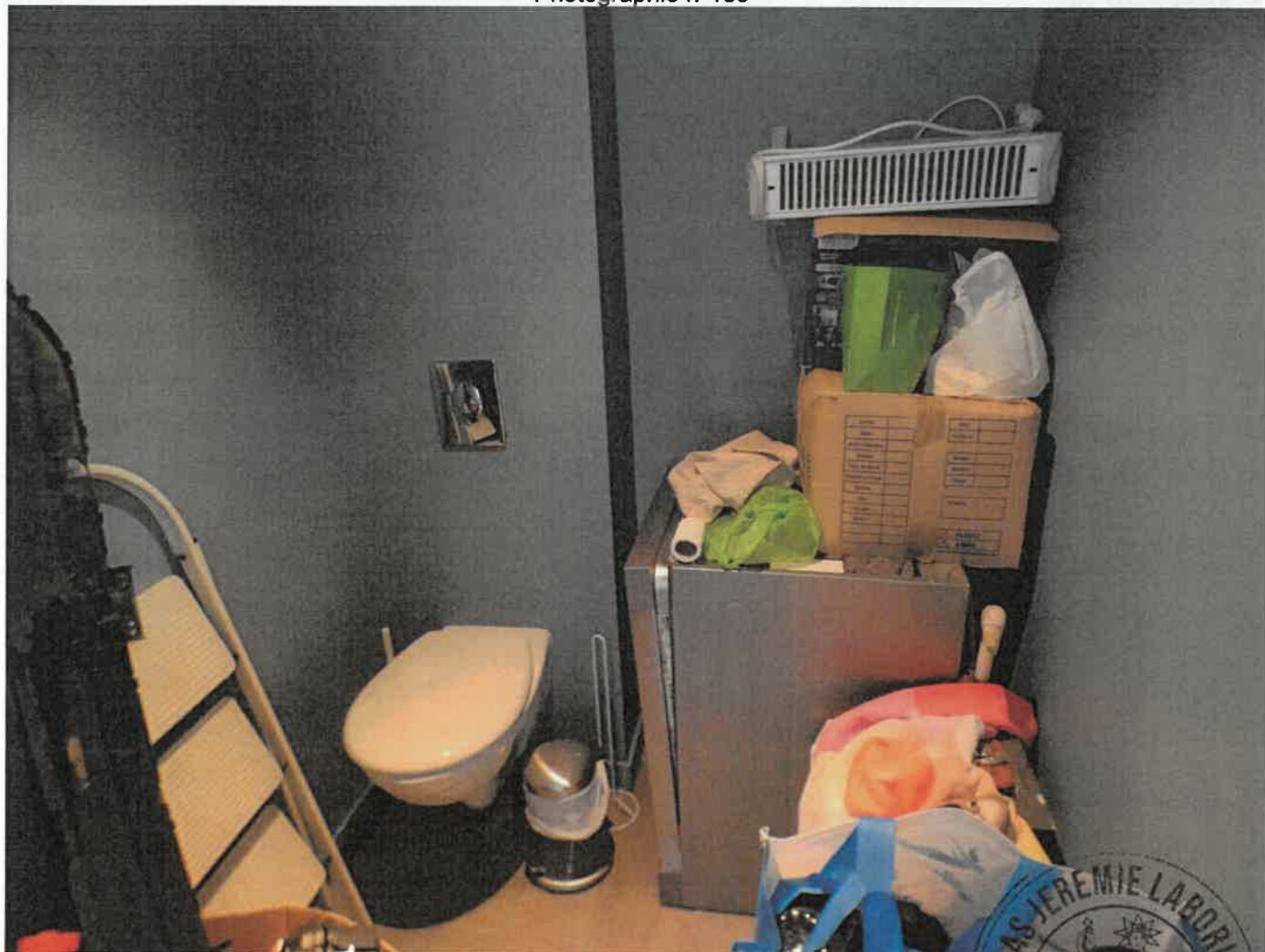
Photographie n°157



Photographie n°158



Photographie n°159



Photographie n°160



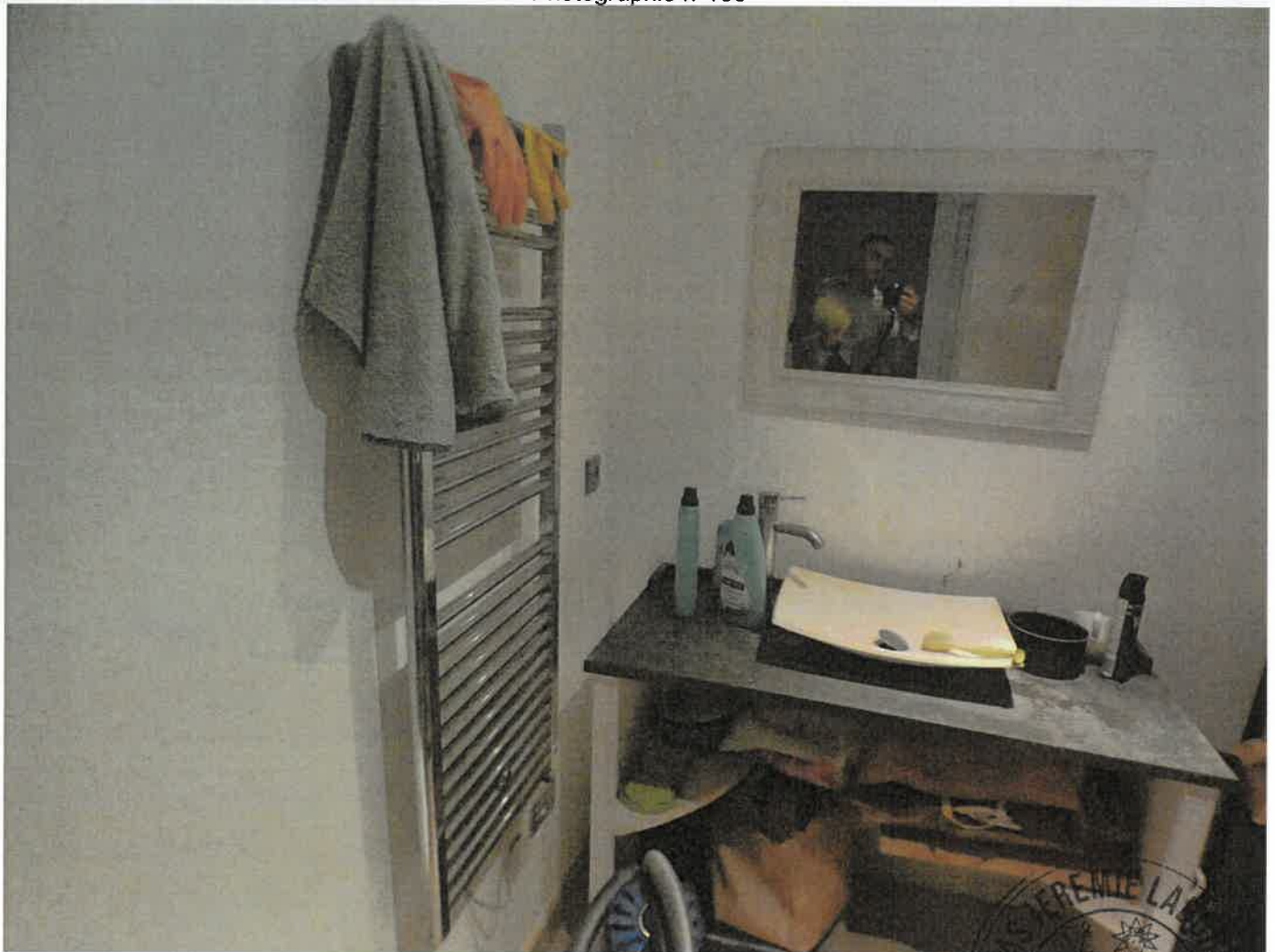
Photographie n°161



Photographie n°162



Photographie n°163



Photographie n°164



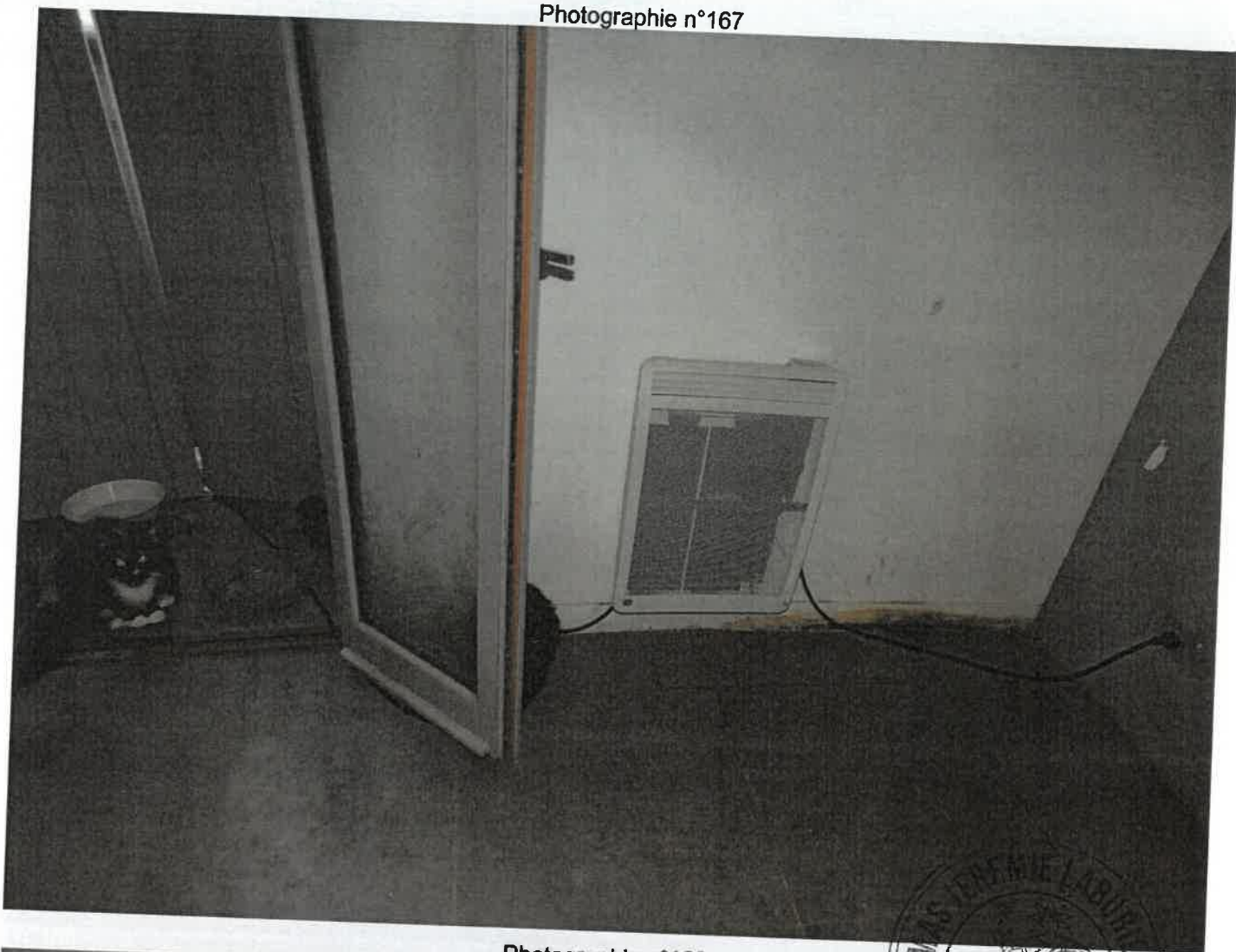
Photographie n°165



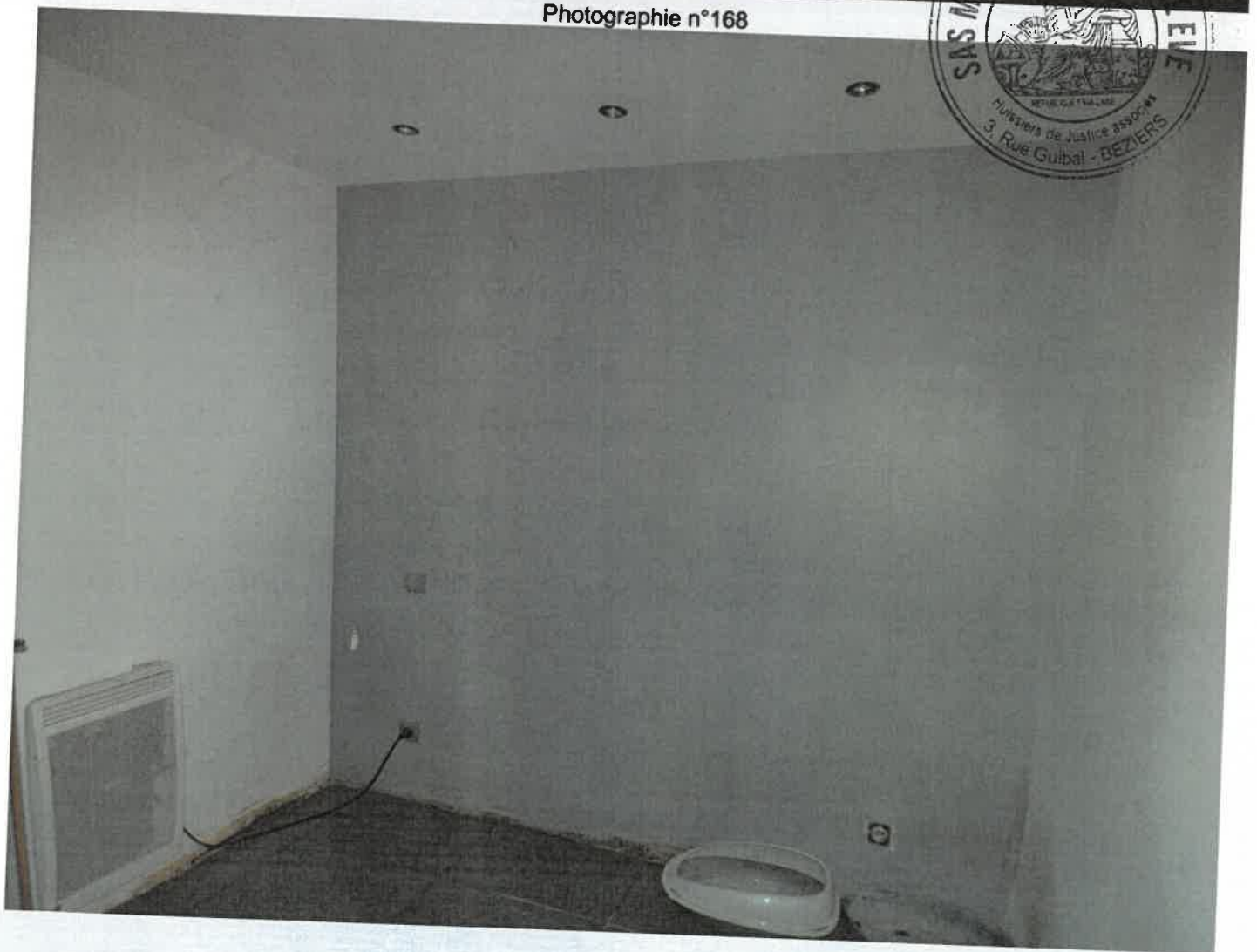
Photographie n°166



Photographie n°167



Photographie n°168



Photographie n°169



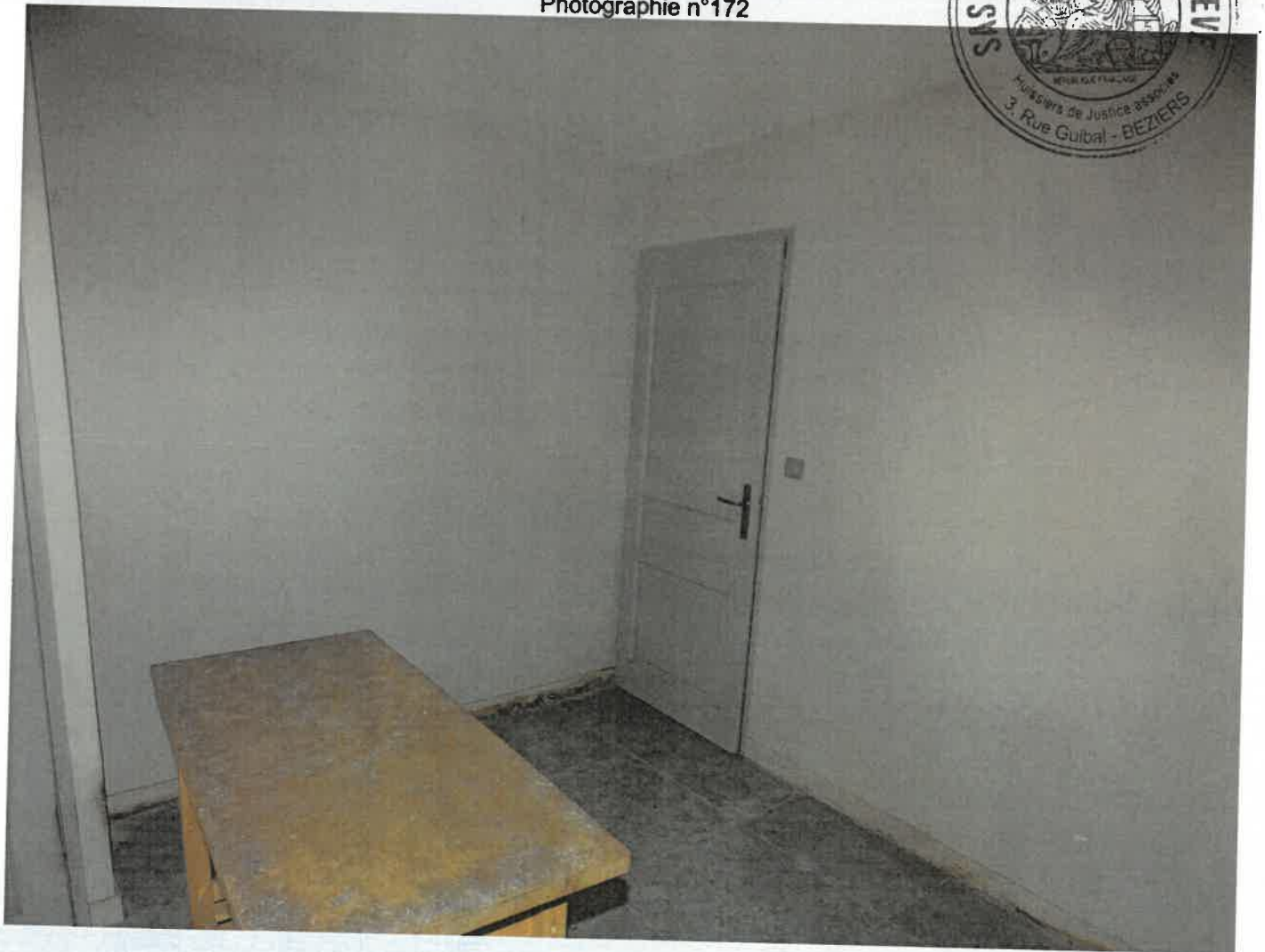
Photographie n°170



Photographie n°171



Photographie n°172



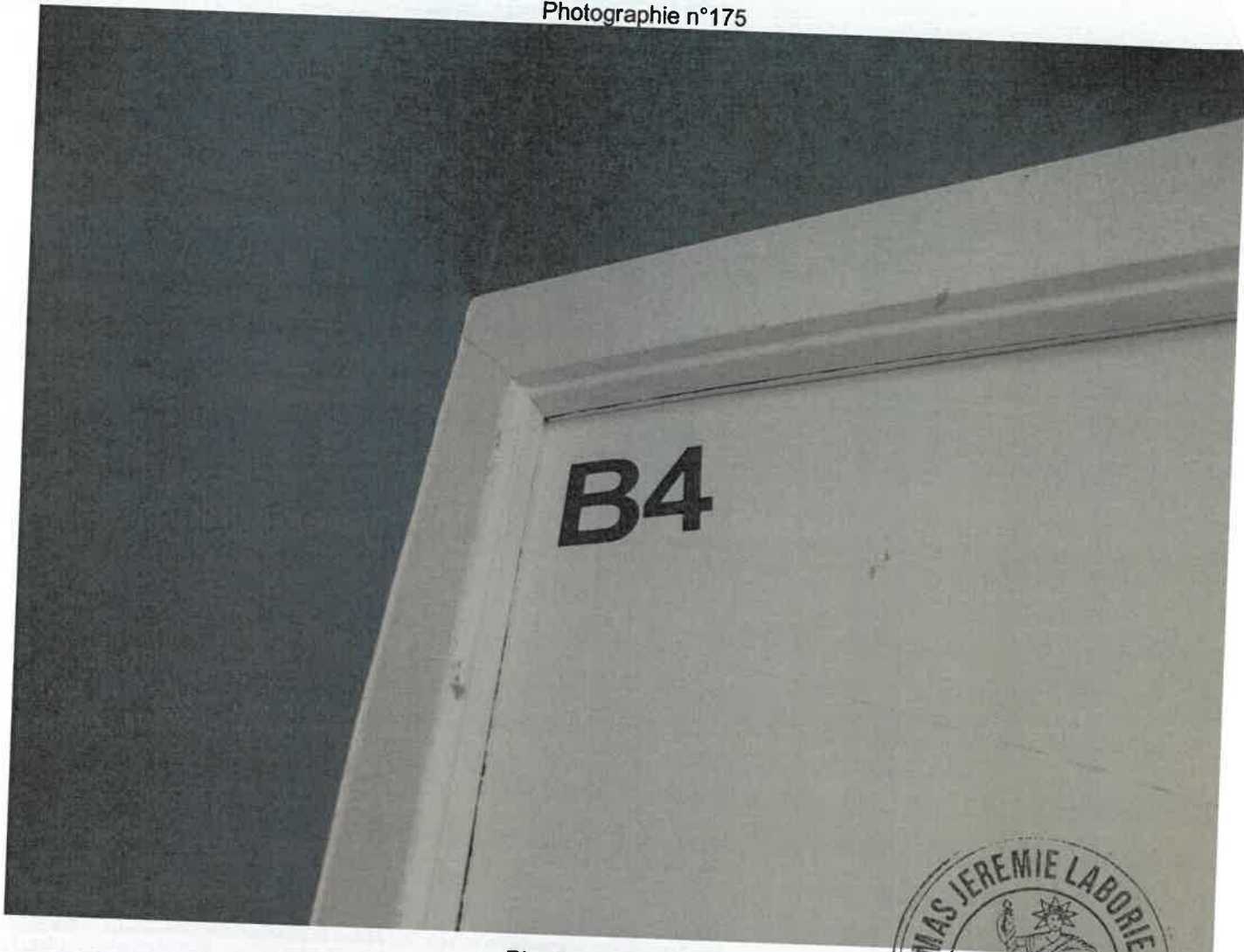
Photographie n°173



Photographie n°174



Photographie n°175



Photographie n°176



Photographie n°177



Photographie n°178



Photographie n°179



Photographie n°180



Photographie n°181



Photographie n°182



Photographie n°183



Photographie n°184



Photographie n°185



Photographie n°186



Photographie n°187



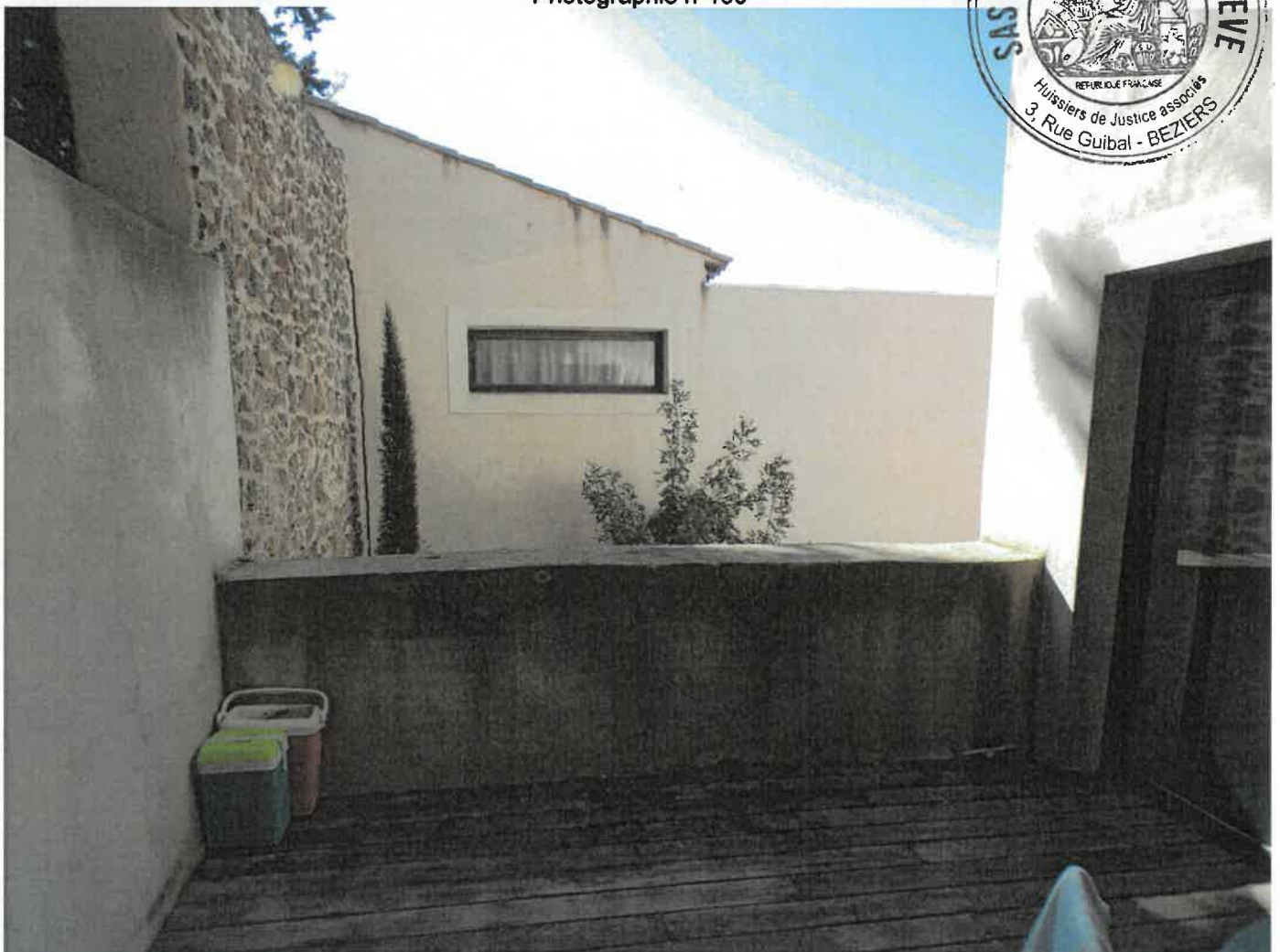
Photographie n°188



Photographie n°189



Photographie n°190



Photographie n°191



Photographie n°192



Photographie n°193



Photographie n°194



Photographie n°195



Photographie n°196



Photographie n°197



Photographie n°198



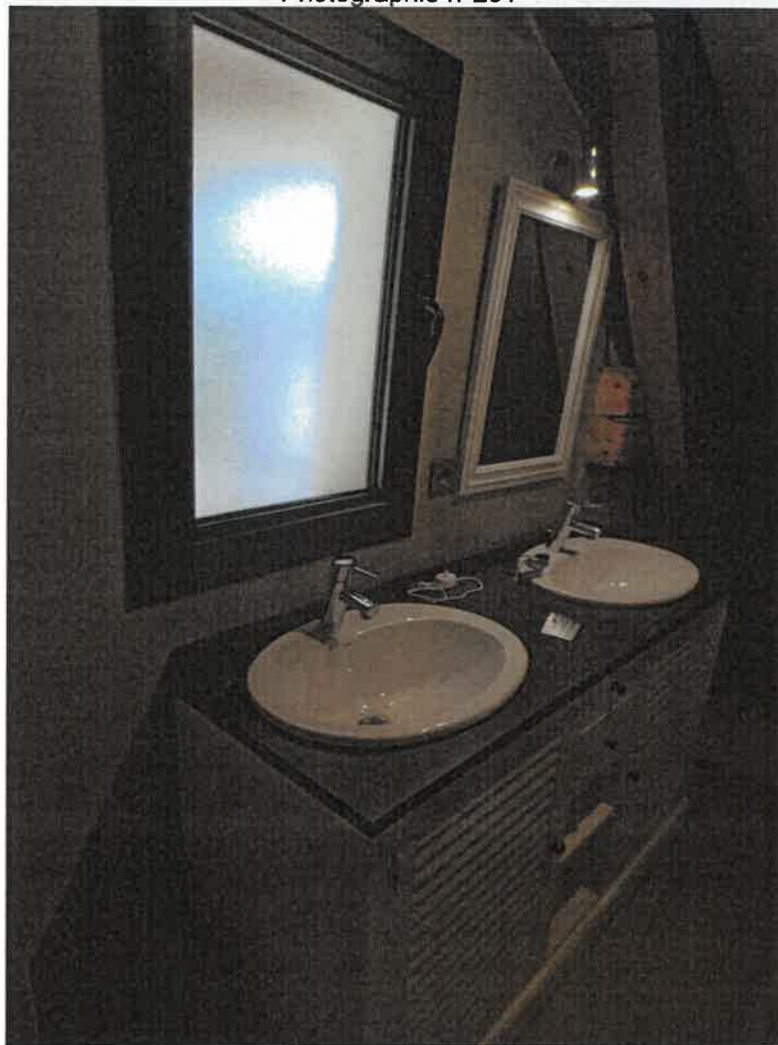
Photographie n°199



Photographie n°200



Photographie n°201



Photographie n°202



Photographie n°203



Photographie n°204



Photographie n°205



Photographie n°206

